

**REPUBLIQUE DU MALI**  
*Un Peuple –Un But –Une Foi*



**MINISTRE DE L'URBANISME ET  
DE L'HABITAT**

**DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

# **SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS.**



**RAPPORT PROVISOIRE**

**Août 2013**

**Cabinet URBAFRIQUE**

**RUE ACHKABAD, PORTE N° 565 MISSIRA, BAMAKO (MALI), TEL : 44 38  
32 28 / 66 76 21 06 / 76 21 17 06 E-mail: [urbafrique@yahoo.fr](mailto:urbafrique@yahoo.fr)**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	2
<b>1. CONTEXTE DE L'ETUDE</b> :.....	2
<b>2. OBJETIFS DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</b> :.....	2
<b>3. METHODOLOGIE</b> .....	3
3.1 Phase préliminaire.....	3
3.2 Phase séminaire.....	3
3.3 Phase élaboration de rapports.....	3
<b>PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT</b> .....	6
<b>I. PERIMETRE D'URBANISATION</b> :.....	7
1.1 Présentation.....	7
1.2 Raison du choix.....	8
<b>II. HISTORIQUE</b> .....	10
<b>III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE</b> .....	12
3.1 Evolution du site.....	12
3.2 Occupation du site.....	12
3.3 Analyse du site.....	14
<b>IV. DEMOGRAPHIE</b> .....	17
4.1 Composition de la population.....	17
4.2 Structure de la population.....	17
4.3 Mouvements Migratoires.....	18
4.4 Taux d'accroissement de la population .....	18
4.5 Données socio-démographique .....	18
4.6 Evolution de la population .....	18
<b>V. ECONOMIE</b> .....	19
<b>5.1 SECTEUR PRIMAIRE</b> :.....	19
5.1.1 Agriculture :.....	19
5.1.2 Elevage :.....	20
5.1.3 Pêche :.....	20
5.1.4 Ressources forestières .....	20
5.1.5 Ressources fauniques .....	21
Atouts et faiblesses du secteur primaire.....	21
<b>5.2 SECTEUR SECONDAIRE</b> .....	21
5.2.1 Artisanat.....	21
5.2.2 Industrie .....	21
Atouts et faiblesses du secteur secondaire.....	21
<b>5.3 SECTEUR TERTIAIRE</b> .....	22
5.3.1 Services .....	22
5.3.2 Tourisme.....	22

5.3.3 Commerce.....	22
5.3.4 Transport.....	22
Atouts et faiblesses du secteur tertiaire .....	23
<b>VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>6.1 VOIRIE :.....</b>	<b>24</b>
6.1.1 Voie primaire.....	24
6.1.2 Voie secondaire :.....	24
6.1.3 Voie tertiaire.....	25
6.1.4 Ouvrages d'Art :.....	25
<b>6.2 RESEAUX DIVERS :.....</b>	<b>27</b>
6.2.1 Alimentation en eau.....	27
6.2.2 Réseau d'électricité.....	27
6.2.3.Télécommunications.....	27
<b>6.3 ENVIRONNEMENT :.....</b>	<b>29</b>
6.3.1 Assainissement :.....	29
6.3.2 Situation de l'écosystème :.....	30
<b>VII. EQUIPEMENTS .....</b>	<b>32</b>
7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	32
7.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES .....	32
7.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES .....	33
7.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS.....	35
7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	35
7.6. EQUIPEMENTS CULTURELS.....	35
7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS.....	35
7.8. EQUIPEMENT DE SECURITE.....	36
<b>DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION.....</b>	<b>40</b>
<b>I. ZONAGE.....</b>	<b>41</b>
<b>1.1. ZONES D'HABITAT.....</b>	<b>41</b>
1.1.1. Zones d'habitat existantes.....	41
1.1.2. Futures zones d'habitat.....	41
1.1.3. Zone de recasement :.....	43
<b>1.2 ZONES D'ACTIVITES.....</b>	<b>43</b>
1.2.1 Zone de bureaux.....	43
1.2.2 Zone scolaire.....	43
1.2.3 Zone commerciale.....	43
1.2.4 Zone artisanale .....	43
1.2.5 Zone hôtelière .....	43
1.2.6 Zone d'hydrocarbures.....	43
1.2.7 Zone de maraîchage.....	44
1.2.8 Zone de garages .....	44
<b>1.3 ARMATURE VERTE.....</b>	<b>44</b>
<b>1.4 PASSAGE D'ANIMAUX .....</b>	<b>44</b>
<b>1.5 RESERVES FONCIERES.....</b>	<b>44</b>
<b>II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>2.1 VOIRIE.....</b>	<b>45</b>

2.1.1 Voies à aménager .....	45
2.1.2 Voies à créer.....	47
2.1.3 Ouvrages d'art .....	47
<b>2.2 RESEAUX DIVERS.....</b>	<b>48</b>
2.2.1 Alimentation en Eau Potable :.....	48
2.2.2 Electrification.....	48
2.2.3 Télécommunication.....	48
<b>2.3 ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>48</b>
2.3.1 Gestion des eaux pluviales .....	48
2.3.2 Gestion des déchets domestiques .....	49
2.3.3 Gestion des déchets biomédicaux .....	49
2.3.4 Gestion des déchets industriels .....	49
2.3.5 Préservation de la nature .....	49
<b>III. EQUIPEMENT PROGRAMMES .....</b>	<b>50</b>
3.1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :.....	50
3.2 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES .....	50
3.3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES .....	51
3.4 EQUIPEMENTS MARCHANDS :.....	51
3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS .....	52
3.6 EQUIPEMENTS CULTUELS.....	52
3.7 EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	52
3.8. EQUIPEMENTS DE TRANSPORT .....	52
<b>IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA .....</b>	<b>53</b>
<b>V. STRATEGIES D'APPLICATION.....</b>	<b>55</b>
5.1 Stratégie Foncière.....	55
5.2 Stratégie institutionnelle :.....	55
5.3 Stratégie financière.....	56
5.4 Stratégie sectorielle.....	56
5.4.1 Plan d'Urbanisme Sectoriel n°1 – Dougabougou Ouest .....	56
5.4.2 Plan d'Urbanisme Sectoriel n°2 – Dougabougou Est .....	57
<b>VI. PHASAGE .....</b>	<b>58</b>
<b>VII. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>60</b>
<b>VIII. ANNEXES .....</b>	<b>61</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	DEVELOPPEMENT
AMAPROS	Association Malienne pour la Promotion du Sahel
APEF	Actions Pour l'Épanouissement de la Famille
APSERU	Association pour la Promotion du Secteur Rural et Urbain
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CED	Centre d'Education de Développement
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DRDC	Direction Régionale des Domaines et du Cadastre
DRR	Direction Régionale des Routes
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
EDM	Energie du Mali
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
IGM	Institut Géographique du Mali
RAC	Réseau Administratif de Communication
RFI	Radio France Internationale
R̄GPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RR33	Route Régionale N° 33
SDU	Schémas Directeurs d'Urbanisme
SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
TV	Télévision
EM	Fréquence Modulation

## **INTRODUCTION**

---

### **1. CONTEXTE DE L'ETUDE :**

Le gouvernement de la République du Mali en adoptant la loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes, a engagé le processus de décentralisation qui vise entre autre à favoriser le développement local à travers l'autonomie de gestion accordée aux collectivités.

En effet, conformément à l'article 14 de la loi n° 2012-007 du 07 Février 2012 portant code des collectivités territoriales en République du Mali, modifiée par la loi n° 98-010 du 19 juin 1998 et, la loi n°98-066 du 30 décembre 1998, le Conseil Communal délibère sur les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel.

C'est ainsi que le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, a initié dans le cadre de son plan d'action de l'année 2011, l'élaboration et/ou la révision de Schémas Directeurs d'Urbanisme(SDU) d'un certain nombre de villes du Mali dont celle de Dougabougou, Commune rurale du Cercle de Ségou (Région de Ségou).

### **2. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME :**

#### **2.1 Objectif global :**

Le schéma directeur d'urbanisme vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de la localité donnée pour un horizon de vingt (20) ans. Le schéma ainsi élaboré est, toutefois, révisable tous les cinq (05) ans, suivant les exigences du développement socio-économique et culturel de ladite localité.

#### **2.2 Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme sont :

- une bonne gestion de l'espace et des ressources locales à travers une bonne organisation des activités ;
- une répartition équitable des équipements et des infrastructures.

### **3. METHODOLOGIE DE L'ETUDE :**

En application de la décision n° 0962/GRS-CAB du 02 Novembre 2011 portant ouverture des enquêtes géographiques et socio-économiques pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Dougabougou et environs, la méthodologie adoptée pour l'étude comporte trois (03) phases distinctes :

#### **3.1 Phase préliminaire : elle a porté sur :**

- une prise de contact avec les autorités administratives de Ségou, Markala et Dougabougou afin de définir une forme de collaboration pour mieux réussir la mission ;
- une visite de terrain qui a permis de prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières, et de rechercher la documentation disponible et les différentes données se rapportant au site ;
- les travaux de topographie pour l'établissement du fond de plan de la ville.

### 3.2 Phase du séminaire atelier :

Ce séminaire atelier a regroupé pendant dix (10) jours les services techniques de l'administration locale, la société civile, les élus locaux, les notables, les personnes ressources et les représentants des chefs de quartiers et de villages environnants.

Les différents services techniques régionaux de Ségou et de Markala, étaient également présents :

- la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH) - Ségou,
- la Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DRACPN) - Ségou,
- l'Institut Géographique du Mali (IGM) - Ségou,
- la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) - Ségou,
- la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre (DRDC) - Ségou,
- la Direction Régionale des Routes (DRR) - Ségou,
- le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Markala.
- le Service Vétérinaire de Markala ;
- le Service de l'Agriculture de Markala.

La direction et l'animation du séminaire étaient assurées par les experts du bureau d'études URBAFRIQUE sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH). Quant aux autres niveaux de participation, (notabilités, chefs de quartiers, société civiles etc...) consulter la liste des participants.

Les travaux se sont déroulés en deux étapes :

#### **Etape 1 : Constat**

Dans cette première étape, il a été dressé un état des lieux de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ainsi, les aspects physique, démographique et social, les potentialités économiques les infrastructures, l'environnement et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville. Il s'agit de :

- l'histoire (création de Dougabougou et de son évolution) ;
- l'analyse et l'occupation du site (relief, climat, végétation, sol) ;
- la population : évolution, caractéristiques, composition et migrations ;
- l'habitat (zones d'habitat ancien et zones d'habitat tramé) ;
- l'économie : Secteurs primaire, secondaire et tertiaire ;
- les grandes zones d'activités (agricoles, commerciales, industrielles, etc.) ;
- la voirie et réseaux divers (drainage des eaux pluviales, assainissement, alimentation en eau potable, électricité, téléphone, radio et télévision) ;
- le transport et la circulation ;
- les équipements collectifs existants (administratifs, marchands, socio sanitaires, scolaires, sportifs, culturels, culturels et de loisirs) ;
- l'environnement : déboisement et feux de brousse, érosion et carrière de matériaux de construction ;
- assainissement, eaux usées et déchets solides, pollution industrielle, etc.

#### **Etape 2 : Esquisse de proposition d'aménagement:**

Dans cette seconde étape, à la lumière du diagnostic dressé, il a été prévu différentes propositions pour les aménagements. Ces propositions ont concerné :

- le zonage : division du périmètre en grandes zones homogènes (habitat, grandes zones d'activités, zones vertes, espaces boisés, zone scolaire, zone de sport, etc.) ;
- la voirie, les réseaux divers et l'assainissement : voies à aménager ou à créer, ouvrage d'art, extension ou renforcement des réseaux d'adduction d'eaux, d'électricité ou de téléphone, réseaux de drainage des eaux pluviales, système d'assainissement des eaux usées et des excréta, système de gestion des déchets solides, actions environnementales ;
- les équipements programmés : équipements administratifs, marchands, socio sanitaires, scolaires, sportifs, culturels, culturels et de loisirs.

Ensuite, il a été procédé à :

- ✓ une programmation des principales actions de SDU sur une période de vingt (20) ans (2011-2031) répartie entre quatre (4) phases de cinq (5) ans :
  - Phase I : 2011-2015 ;
  - Phase II : 2016-2020 ;
  - Phase III : 2021-2026 ;
  - Phase IV : 2027-2031.
- ✓ la définition d'un ensemble de stratégies d'application du SDU composées en :
  - *une stratégie foncière* portant sur les aspects suivants :
    - la problématique liée à la gestion des terres ;
    - le Code Domanial et Foncier ;
    - la dynamique engendrée par la décentralisation en matière foncière.
  - *Une stratégie sectorielle* portant sur les aspects suivants :
    - l'utilisation rationnelle de l'espace couvert par Schéma Directeur ;
    - la réglementation de l'occupation du sol ;
    - l'établissement de plans détaillés à moyen et long terme des différents secteurs.
  - *Une stratégie financière* portant sur les aspects suivants :
    - l'estimation du coût total du SDU ;
    - les moyens d'atteindre les objectifs fixés ;
    - la répartition du coût d'aménagement entre les différents acteurs ;
    - l'orientation des décideurs vers des actes d'investissements pour l'application du SDU.
  - *Une stratégie institutionnelle* décrivant :
    - La mise en place d'un comité local de suivi et d'évaluation du SDU, qui aura pour tâche la mise en œuvre des actions proposées par le Schéma.

### 3.3 Phase d'élaboration des rapports :

Elle consiste à l'élaboration des documents techniques du Schéma Directeur (rapports et documents graphiques).

**PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT**

## I. Périmètre d'urbanisation

### 1.1 Présentation :

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Dougabougou d'une superficie d'environ 13 000 ha, couvre les sept (7) villages de sa commune et une partie de la commune de Sansanding. Il est compris dans un polygone irrégulier couvrant les localités de : Dougabougou, Dougabougoukoroni, Témou, Domgoma, Banougou, Sissako, Niougou, et Niadouougou<sup>1</sup>. Les coordonnées géographiques des villages du périmètre d'urbanisation ainsi que les distances qui les séparent de la ville de Dougabougou sont indiquées dans le tableau ci-après.

**Tableau n°1 :** Coordonnées géographiques des villages du périmètre d'urbanisation et leur distance par rapport à la ville de Dougabougou.

N°	LOCALITE	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES		DISTANCE (km)
		Longitude Ouest	Latitude Nord	
01	Dougabougou	6° 07'	13° 49'	-
02	Dougabougoukoroni	6° 08'	13° 50'	3,5
03	Témou	6° 08'	13° 44'	9
04	Domgoma	6° 08'	13° 48'	1,15
05	Banougou	6° 10'	13° 49'	3,6
06	Sissako	6° 07'	13° 53'	7,4
07	Niougou	6° 04'	13° 50'	7
08	Niadouougou	6° 05'	13° 46'	5,7

Source : URBAFRIQUE selon le levé topographique

La population du périmètre d'urbanisation est estimée en 2011 par la DRPSIAP à 31470 habitants. Cette population est répartie entre les villages du périmètre et la ville de Dougabougou telle que indiqué dans le tableau ci après.

**Tableau n°2 :** Population du périmètre d'urbanisation

N°	LOCALITE	POPULATION	
		1998	2011
01	Dougabougou	12 779	20 644
02	Dougabougoukoroni	977	1 581
03	Témou	2 939	4 747
04	Domgoma	650	1 050
05	Banougou	614	993
06	Sissako	793	1 282
07	Niougou	726	1 173
08	Niadouougou	150	250
	<b>TOTAL</b>	<b>19 628</b>	<b>31 720</b>

Source : DRPSIAP / Ségou

La commune rurale de Dougabougou fait partie des trente (30) communes du Cercle de Ségou. Elle a été créée suite à la mise en œuvre du processus de décentralisation en République du Mali en application de la loi N° 2012-005 du 26 Janvier 2012 portant modification de la loi N° 93-008 AN-RM du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités

territoriales, modifiée par la loi N° 96-0056 AN-RM du 16 Octobre 1996. Elle couvre sept (7) villages : Dougabougou, Dougabougoukoroni, Banougou, Domgoma, Témou, Niougou et Sissako. Elle est limitée :

- au Nord-est par la commune rurale de Pogo ;
- au Nord par la commune rurale de Siribala ;
- à l'Est par la commune rurale de Sansanding ;
- à l'Ouest par les communes rurale de N'Koumandougou;
- au Sud-est par la commune de Markala.

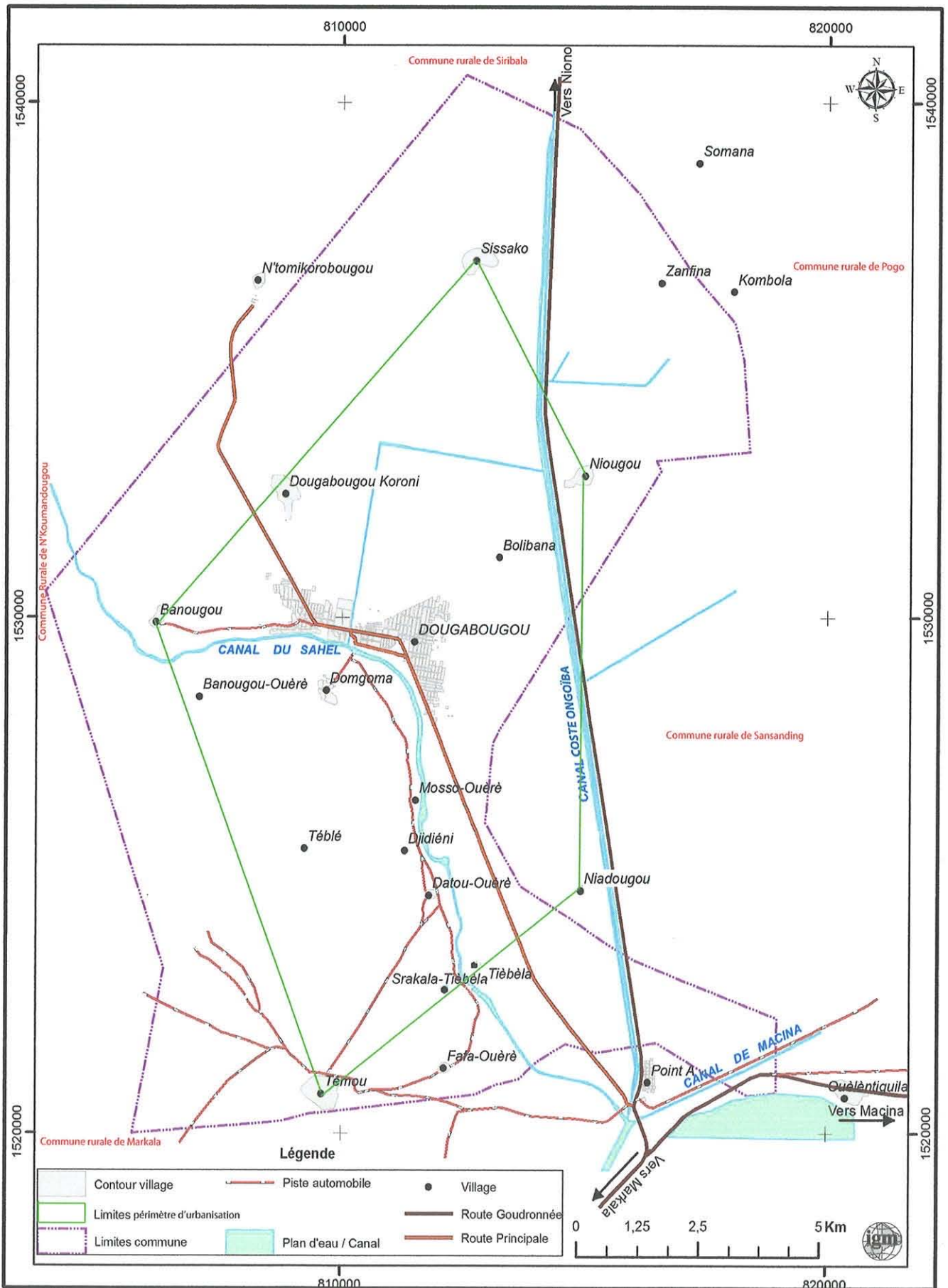
La ville de Dougabougou, chef lieu de la commune, localité objet de cette étude, est située sur la longitude 6° 07' Ouest et la latitude 13° 49' Nord à environ 21 km du barrage de Markala.

## **1.2 Raison du choix :**

Les villages compris dans le périmètre d'urbanisation tissent des liens socioculturel, économique et historique avec la ville de Dougabougou et se servent des équipements administratifs, sanitaires, scolaires, et marchands de la dite localité. En retour, la ville de Dougabougou vu sa vocation agro-industrielle tire profit de la main d'œuvre et des produits agricoles de ces villages, d'où le choix de ce périmètre.

*<sup>1</sup>: Le village de Niadougou faisant partie de la commune de Sansanding est situé géographiquement au bord des limites de la commune de Dougabougou. Ce village prétend avoir des terres à l'intérieur de Dougabougou ce qui provoque des conflits de gestion foncière entre les deux communes.*

**Carte du périmètre d'urbanisation**



## II. Historique

---

La ville de Dougabougou fut créée suite à l'implantation de l'usine de sucrerie de Dougabougou qui tire son nom de Dougabougoukoroni et veut dire en français « village béni » situé à trois (3) km de celle-ci.

D'après la tradition orale, ce village a été créé vers la première moitié du XIXe siècle par des Coulibaly et Diakité venant de Niampiéna dans la commune rurale de N'Koumandougou suite à des querelles intestines.

Pour la stabilité de la nouvelle cité, les arrivants ont demandé la bénédiction des Keita de Sissako (Commune Rurale de Dougabougou) qui y assuraient la chefferie. C'est ainsi que le village s'est développé avec l'arrivée des Bah, des Coulibaly et autres.

En 1962, Amadou Touré un géomètre venu de Ségou, arriva à Dougabougoukoroni pour des études topographiques de la sucrerie.

Le 4 novembre 1963, une équipe de géomètres sous la conduite de Fodé Diarra vint de Markala s'installer à Dougabougoukoroni pour le démarrage des travaux d'implantation de l'usine. La même année, Fodé Diarra et son équipe aménagea à l'actuel Dougabougou, le quartier Camps I.

Avec le démarrage de l'usine, le Camp I prit le nom de Dougabougou et le village Dougabougou fut appelé Dougabougoukoroni.

Les chefs de village qui se sont succédé à Dougabougoukoroni sont :

• *Pendant la période précoloniale :*

- Sery Coulibaly,
- Tiécoro Coulibaly,
- Proué Coulibaly,

• *Pendant la période coloniale :*

- Bolidjougou Coulibaly,
- Fletigui Coulibaly,
- Kanon Coulibaly,
- Nionzon Coulibaly,
- Babou Coulibaly,
- Saga dit Kokè Coulibaly,

• *Pendant la période post-coloniale :*

- Sery Coulibaly,
- Zonké Coulibaly,
- Bolly Coulibaly,
- Sama Coulibaly,
- Sitapha Coulibaly,
- Sékou Coulibaly,
- Kama Coulibaly
- Sidy Lamine Coulibaly depuis 2008.

Les chefs du village qui se sont succédé à Dougabougou sont :

- Gaoussou Diarra : 1969-1976
- Namaké Diarra : 1976-1997
- Ousmane Konaré : actuel chef de village depuis 2000.

NB : Il faut rappeler que le poste est resté vacant entre 1997 et 2000 suite à des conflits.

### III. Evolution, Occupation et Analyse du Site

#### 3.1 EVOLUTION DU SITE

L'évolution de la ville de Dougabougou est répartie sur trois périodes.

##### 3.1.1 Période Précoloniale (1800- 1898):

Vers la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, seul le village de Dougabougoukoroni, situé au Nord-Ouest de la ville de Dougabougou, formait le noyau ancien, constitué par le site d'implantation des familles Coulibaly et Keïta. Six des sept (7) villages de la Commune Rurale de Dougabougou (Dougabougoukoroni, Banougou, Domgoma, Témou, Niougou et Sissako), ont tous été fondés pendant cette période.

##### 3.1.2 Période coloniale (1898-1959):

Les hameaux de Moctar-wèrè et Dianguinè-wèrè situés respectivement à l'Est et au Nord-Est de la ville de Dougabougou, ont été fondés suite à la croissance de Dougabougoukoroni et de Banougou durant cette période.

##### 3.1.3 Période postcoloniale (1960-2011):

De 1963 à 1966, Dougabougou fut créé suite à l'installation de la sucrerie (SUKALA) avec la création des camps I, II et III respectivement situés au nord, au nord-est et à l'est de l'usine. Ont été construits pendant cette période l'usine de sucrerie et les logements des cadres, les bureaux, l'école primaire, le dispensaire et la maternité.

Dès 1967 à nos jours, ont été créés les quartiers de Bolibana I, II et III situés au Nord et Nord-est de la ville. Les équipements marchands, la Mairie, le second cycle et le parc à bétails ont été réalisés. Le dispensaire et la maternité ont été érigés en CSCOM.

#### 3.2 OCCUPATION DU SITE

##### 3.2.1 Zone d'habitat :

- Tissu ancien :

Il s'agit de :

- Dougabougoukoroni au Nord-ouest d'une superficie d'environ vingt sept (27) ha ;
- Moctar-wèrè au Nord-est d'une superficie d'environ onze (11) ha ;
- Djanguinè-wèrè à l'Est d'une superficie d'environ soixante dix (70) ares ;
- Bèlaking au Nord du Camp II, d'une superficie d'environ demi (0,5) ha ;
- la partie Sud du Camp I à l'Ouest de la ville d'une superficie d'environ onze (11) ha.

Dans ces secteurs, les maisons sont en banco avec des toitures en terre-battue. La taille des parcelles varie de 100 à 700m<sup>2</sup>. Les petites parcelles se situent majoritairement au Camp I. Les rues sont étroites et sinueuses. Il n'existe pas de système d'adduction d'eau potable, ni de réseaux électrique ou d'assainissement.

- Nouveau tissu :

Il est constitué des quartiers du Camp I, du Camp II, du Camp III, de Bolibana I, de Bolibana II et de Bolibana III. Dans ces quartiers, les maisons sont en banco et les toitures en terre-battue à

l'exception de la Cité (une partie du Camp II), où les maisons sont en durs ou semi durs et les toitures en dalles ou en tôles.

Les rues sont larges avec une emprise de 15 à 20m. La superficie des parcelles varie de 650 à 2500m<sup>2</sup>. Seuls les logements des cadres, des Camps (I, II, III) sont dotés de réseaux d'électricité et d'adduction d'eau potable.

### **3.2.2 Zones d'activités**

Les différentes zones d'activités présentes à Dougabougou sont constituées de :

▪ Zone de bureaux :

Elle est située à l'Est de l'usine et couvre une superficie d'environ 7,5ha. Elle n'est composée que de bureaux, des entrepôts et du garage de SUKALA. Aucun service public n'existe dans la zone. Sa viabilisation se limite à sa connexion aux réseaux eau et électricité de SUKALA et un aménagement sommaire de la voirie primaire.

▪ Zone commerciale :

Limitée au Nord par Bolibana I, à l'Est par Bolibana II à l'Ouest par les Camps II et III et au Sud par la zone scolaire, la zone commerciale est située au centre de la ville de Dougabougou et couvre une superficie d'environ 6,5ha. Cette zone, malgré l'insuffisance de sa superficie et de son aménagement, est le site d'accueil du marché hebdomadaire. Elle est débordée par les commerçants qui occupent les rues et les places publiques environnantes.

▪ Zone scolaire :

Elle est située entre le canal du Sahel et la route qui mène à la Direction de SUKALA-SA et couvre une superficie d'environ 20ha. Elle n'est ni clôturée, ni viabilisée.

▪ Zone de maraîchage :

Une première zone située au Nord de la ville entre les plantations et le distributeur principal de SUKALA-SA, couvre une superficie d'environ 775ha.

La deuxième zone, située au Nord-Ouest de la ville, entre le Camp I et le distributeur au Nord de Dougabougoukoroni, couvre une superficie d'environ 580ha.

Quelques activités de maraîchage se déroulent le long du Canal du Sahel malgré leurs interdictions.

### **3.2.3 Armature verte**

Elle est constituée de plantations et de vergers. Les plantations d'eucalyptus utilisées par SUKALA comme bois de chauffe dans l'usine sont situées :

- entre la Direction de SUKALA-SA et la station de pompage couvre une superficie d'environ 4ha ;
- au Nord du logement du camp des experts chinois avec une superficie d'environ 74ha ;
- au Nord du Camp II avec une superficie d'environ 33ha.

Entre le logement des experts chinois et la deuxième plantation d'eucalyptus est situé un verger d'une superficie d'environ 5ha.

### 3.3 ANALYSE DU SITE

#### 3.3.1 Aspect physique

##### ▪ Relief :

La ville de Dougabougou occupe un terrain relativement plat avec une légère pente dirigée vers les deux canaux (le Canal du Sahel et le Canal Cost Ongoïba).

##### ▪ Climat :

Le climat est de type sahélien, caractérisé par deux saisons. Une saison sèche qui va de Novembre à Mai et une saison pluvieuse qui va de Juin à Octobre (juillet et août sont les mois les plus pluvieux).

##### ✓ Températures – vents :

Les températures varient de 14° à 45° Celsius. Les vents sont de deux types :

- L'harmattan souffle du Nord-est vers le Sud-ouest en saison sèche de (Novembre-Mai).
- La mousson souffle en saison pluvieuse (Juin-Octobre) du Sud-ouest vers le Nord-est.

##### ✓ Pluviométrie :

La moyenne de la pluviométrie annuelle sur les dix (10) dernières années est estimée à 499,52mm d'eau.

**Tableau n°3 : Données pluviométriques de 2002 à 2011**

Années	Nombre de jours	pluviométrie (en mm)
2002	30	448
2003	33	511,5
2004	26	386
2005	27	368,05
2006	37	707,6
2007	20	438
2008	37	453
2009	42	588
2010	31	660
2011	27	435
<b>Moyenne</b>	<b>31</b>	<b>499,52</b>

Source : Secteur Agriculture de Markala(ou Ségou) 2011

##### ▪ Hydrographie :

Il n'existe pas de cours d'eau naturel à Dougabougou. Cependant, dans le cadre de l'irrigation, la ville est desservie par deux canaux : le Canal du Sahel et Canal Coste Ongoïba. Il faut signaler l'existence de nombreuses mares, cuvettes et dépressions qui retiennent l'eau de pluie pendant une période de l'année.

- Sols et sous sol :

L'aire d'étude est une zone de socles gréseux recouverts d'altérations latéritique et de recouvrement sablo argileux.

- Faune:

La faune de la Commune de Dougabougou est quasi inexistante d'eaux effets conjugués de la désertification, des feux de brousse et du braconnage.

Toute fois, on y rencontre quelques rares animaux sauvages, des reptiles et oiseaux (écureuils, cobras, boas, pintades, mange-mils, pigeons sauvages, etc.)

- Flore:

La végétation du périmètre d'urbanisation est pauvre. Elle varie de la savane arbustive à la savane arborée. Le tableau suivant illustre les principales espèces végétales de la commune.

**Tableau n°4 : Principale espèces végétales rencontrées :**

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire
01	Adansonia digitata	Baobab	N'Zira
02	Acacia nilotica		Bouana
03	Anacardium occidentale	Pommier cajou anacardier	Somo
04	Azadirachta indica	Neem	Mali yirini
05	Balanites aegyptiaca	Dattier sauvage	Zèguènin
06	Butyrospermum parkii	Karité	Chi
07	Carica papaya	Papayer	Mandié
08	Cassia sieberiana		Sindian
09	Combretum micranthum	Kinkeliba	N'golobè
10	Guiera senegalensis		N'goundiè
11	Khaya senegalensis	Cailcédrat	Djala
12	Tamarindus indica	Tamarinier	N'tomi
13	Landolphia senegalensis	Zaban	Zaban

Source : Service Local des Eaux et Forêt de Markala – Ségou 2011

### 3.3.2 Contraintes

- Contrainte physique :

Il n'existe aucune contrainte physique majeure susceptible d'entraver l'aménagement de la ville de Dougabougou.

- Contrainte juridique :

L'emprise des titres affectés à l'Office du Niger constitue une contrainte pour l'obtention des terres à Dougabougou.

Le village de Niadougu faisant partie de la commune de Sansanding est situé géographiquement au Sud-est de la commune de Dougabougou. Ce village affirme avoir des terres à l'intérieur de Dougabougou ce qui provoque des conflits de gestion foncière entre les deux communes.

### **3.3.3 Problématique foncière**

Elle se résume par :

- la mesure suspensive du 31 Octobre 2011 (consistant à suspendre l'affectation des terres aux collectivités territoriales) ;
- le contrat entre l'Office du Niger et N'SUKALA qui met en bail 22 000 ha au profit de ladite société dans la commune rurale de Dougabougou couvrant une grande partie des extensions potentielles des agglomérations de la commune;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs dûs à l'inexistence de parcours d'animaux.

## IV. Démographie

### 4.1 Composition de la population :

La population de Dougabougou est essentiellement composée de Dogon, Bambara, Peulh, Bobo, Mianka, Malinké, Sarakolé, **Sénofo**, Mossi et Samogo. L'ethnie dominante est le Dongono.

La langue la plus **parlée** est le la langue Bambara.

Les différentes religions pratiquées dans la ville de Dougabougou sont : l'Islam, le christianisme, l'animisme etc.

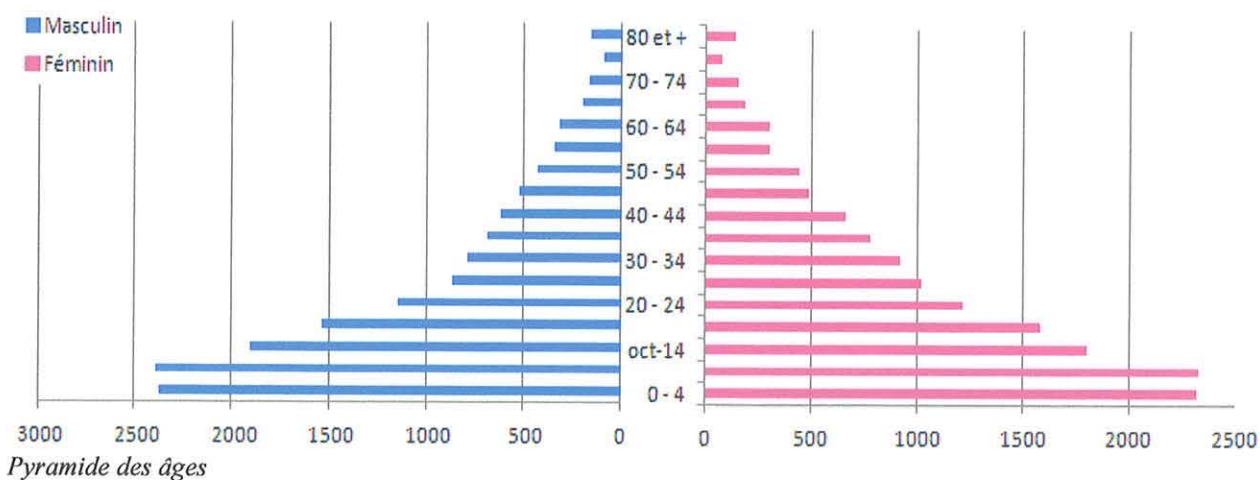
### 4.2 Structure de la population

La structure de la population par tranche d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau ci-après.

**Tableau N°5 : Structure de la population par tranche d'âge et par sexe :**

Tranches d'âge	Commune Dougabougou - Année 2009			
	Masculin	Féminin	Total	%
0 - 4	2370	2317	4687	16,04 %
5 - 9	2385	2324	4709	16,12 %
10 - 14	1906	1799	3705	12,68 %
15 - 19	1540	1580	3120	10,68 %
20 - 24	1149	1216	2365	8,09 %
25 - 29	866	1017	1883	6,44 %
30 - 34	787	919	1706	5,84 %
35 - 39	685	778	1463	5 %
40 - 44	618	656	1274	4,36 %
45 - 49	521	489	1010	3,45 %
50 - 54	434	439	873	2,98 %
55 - 59	344	301	645	2,20 %
60 - 64	317	297	614	2,10 %
65 - 69	202	181	383	1,31 %
70 - 74	168	150	318	1,08 %
75 - 79	91	72	163	0,55 %
80 et +	154	137	291	1%
<b>Total</b>	<b>14 535</b>	<b>14 672</b>	<b>29 209</b>	<b>100 %</b>

Source : DRPSIAP/ Ségo - RGPH -2009



### 4.3 Mouvement migratoire :

L'émigration est presque inexistante grâce aux activités liées à l'usine. Elle se fait en provenance essentiellement des régions de Ségou, Mopti, Sikasso, et Koulikoro.

### 4.4 Taux d'accroissement de la population

Le taux d'accroissement de la commune de Dougabougou est de 3,8% selon Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) - Ségou.

A partir du tableau N° 5, nous remarquons que la population de la commune de Dougabougou est très jeune (70 % de la population ont moins de 30 ans).

Les hommes de moins de trente (30) ans constituent environ 38% de la population de la commune de Dougabougou et les femmes représentent environ 32%.

### 4.5 Données socio-démographique :

Les données socio-démographiques de la population sont indiquées dans le tableau ci-après

**Tableau n°6 : Données socio-démographiques.**

Année	Population			Nombre de ménages	Nombre de concessions	Personnes par ménage	Ménages par concession
	Hommes	Femmes	Total				
2009	14 535	14 673	29208	4788,2	3192	6,1	1,5

Source : DRPSIAP/ Ségou 2011

### 4.6 Evolution de la population :

Le tableau N°7 ci-après, nous montre l'évolution de la population communale par village.

**Tableau N° 7: Evolution de la population de la Commune Rurale de Dougabougou par localité :**

Villages	Population 1998			Population 2011		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Com. Dougabougou	9903	9575	19478	15661	15809	31470
Banougou	305	309	614	482	510	992
Domgoma	333	317	650	527	523	1050
• Dougabougou	6540	6239	12779	10342	10301	20643
Dougabougou Koroni	460	517	977	727	854	1581
Niougou	365	361	726	577	596	1173
Sissako	390	403	793	617	665	1282
Temou	1510	1429	2939	2388	2359	4747

Source : DRPSIAP/ Ségou 2011

Comme nous le montre le tableau ci-dessus, 20643 habitants, soit 65,60% de la population de la commune rurale de Dougabougou se trouve dans la ville de Dougabougou due probablement au statut de ville comme chef lieu de la Commune et à la présence de l'usine SUKALA.

La Commune avec ses 175km<sup>2</sup> environs, a une densité de 179,83 habitant/km<sup>2</sup>.

## V. Economie

### 5.1 SECTEUR PRIMAIRE

#### 5.1.1 Agriculture

##### ✓ Céréaliculture

Le riz irrigué est la principale culture céréalière mais le mil, le maïs sont aussi cultivés.

Les données relatives à la production céréalière sont indiquées dans les tableaux suivants :

**Tableau n°8** : productions céréalières des 5 dernières campagnes agricoles du village de Dougabougou

Campagnes	Riz Irrigué			Mil			Maïs		
	Superf (ha)	Rendement Kg/ha	Prod (t)	Sup (ha)	Rdt Kg/ha	Prod (t)	Sup (ha)	Rdt Kg/ha	Prod (t)
2006 - 2007	982	2735	2685	50	900	45	13	1400	17
2007 - 2008	1198	2000	2396	52	500	26	13	800	10,04
2008 - 2009	1300	4500	5850	47	800	37	15	1500	22
2009 - 2010	1300	4700	6110	45	900	40	16	1300	20
2010 - 2011	1300	4500	5850	46	950	43	28	1800	50

Source : Sous Secteur Agriculture Markala et coopérative des riziculteurs de Dougabougou-2011

**Tableau n°9** : situation des cultures de riz de contre saison des dernières campagnes agricoles du village de Dougabougou.

Campagnes	Riz Irrigué		
	Superficie (ha)	Rendements (Kg / ha)	Production (Tonne)
2006 -2007	520	2150	1118
2007 2008	650	2350	1527
2008 2009	655	2500	1637
2009 -2010	660	3000	1980
2010 2011	680	3500	2380

Source : Sous Secteur Agriculture Markala et coopérative des riziculteurs de Dougabougou-2011

##### ✓ Maraichage

La culture maraichère est assez importante à Dougabougou et occupe une superficie de 300 ha environ. La production maraichère est dominée par l'échalote comme nous le montre le tableau n°10 suivant :

**Tableau n°10** : la production maraichère de la ville de Dougabougou

N°	Spéculation	Production (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (T / ha)
01	Echalote	3750	250	15
02	chou	30	1,5	20
03	aubergine	52	2,6	20
04	piment	20	04	05
05	concombre	40	02	20
06	gombo	95	19	05

Source : Sous Secteur Agriculture Markala 2010

### ✓ Arboriculture

Elle est dominée par la plantation d'eucalyptus sur une superficie de 200 ha. Il existe aussi des plantations d'arbres fruitiers (manguier, oranger et de bananier) avec une faible production.

### 5.1.2 Elevage

Le cheptel est composé de : bovins, ovins, caprins, asins, équins, porcins et volailles. L'élevage est extensif et est essentiellement basé sur le bovin. Les sous produits de l'élevage (peaux et cuir) sont exportés et le lait est vendu sur le marché local. Il existe une coopérative d'éleveur de plus de 100 membres.

Les données sur la situation du cheptel de la ville de Dougabougou sont indiquées dans le tableau suivant :

**Tableau n°11** : situation du cheptel de la ville de Dougabougou (Année 2010)

N°	ESPECES	NOMBRE DE TETE
01	Bovins	2000
02	Ovins	5000
03	Caprins	6000
04	Asins	150
05	Equins	06
06	Porcins	300
07	Volailles	10000

Source : Poste vétérinaire de Markala- 2010

### 5.1.3 Pêche

L'existence des canaux d'irrigation constitue un atout majeur pour la pêche. Les espèces pêchées sont : les silures, les carpes, les bourgeons etc. Le poisson est vendu frais, séché ou fumé. La pisciculture est à l'état embryonnaire et compte sept (07) étangs.

Cependant la pollution de ces canaux d'irrigation par les déchets industriels de l'Usine SUKALA constitue une menace pour ces espèces.

### 5.1.4 Les ressources forestières

Les ressources forestières ont pratiquement disparu dans les environs de Dougabougou en raison des aménagements hydro-agricoles.

### **5.1.5 Les ressources fauniques**

Le gibier est presque inexistant mais on y trouve des lapins, des écureuils et des reptiles.

#### **Forces et faiblesses du secteur primaire :**

##### **Forces :**

- Disponibilité de l'eau ;
- Fertilité moyenne des sols ;
- Existence de parc de vaccinations ;
- Existence d'une importante foire hebdomadaire ;
- Accès facile aux crédits ;
- Existence d'organisation paysanne et d'éleveur ;
- Existence de l'aire d'abatage ;
- Existence de ressources humaines.

##### **Faiblesses :**

- Insuffisance de terres cultivables ;
- Insuffisance d'encadrement technique ;
- Accès difficile à l'aliment bétail ;
- Sous équipement des paysans ;
- Insuffisance de piste de passage d'animaux et gîte d'étape ;
- Existence de prédateur (oiseaux granivores) ;
- Existence de plantes nuisibles et envahissantes.

## **5.2 SECTEUR SECONDAIRE**

### **5.2.1 Artisanat**

L'artisanat est peu développé à Dougabougou, cependant il existe une association des artisans mal organisée. Plusieurs corps de métiers y sont représentés, notamment des menuisiers, des tailleurs, des maçons, des bouchers, des forgerons et des cordonniers.

### **5.2.2 Industrie**

Avec une superficie de 8,50 ha, l'usine de SUKALA SA est la principale unité industrielle de la ville de Dougabougou avec une production de 7000 à 9000 tonnes de sucre par an. Une deuxième sucrerie (N SUKALA) a commencé la production dans la Commune Rurale de Dougabougou en avril 2012. A côté de ces usines existent des petites unités de transformation de riz.

### **5.2.3 Atouts et faiblesses**

#### **■ Atouts**

- Création d'emploi ; actuellement plus de 3000 personnes sont employées par l'usine SUKALA S.A et N SUKALA prévoit l'emploi de plus de 10000 personnes ;
- Existence de la main d'œuvre qualifiée ;
- Existence d'une coopérative et d'une association des artisans pour la prise en compte de leurs problèmes ;
- Conditions propices pour la culture de la matière première (la canne à sucre).

#### **■ Faiblesse**

- Insuffisance de main d'œuvre pour la coupe de la canne ;
- Mauvaise organisation des artisans.

### **5.3 SECTEUR TERTIAIRE**

#### **5.3.1 Services :**

A Dougabougou, les services ne sont pas nombreux. Cependant on peut citer entre autres :

##### ▪ *Les services administratifs :*

La Mairie, la Direction Générale de SUKALA SA et le poste de sécurité de la gendarmerie.

##### ▪ *Institutions financières :*

Il existe une seule institution financière à Dougabougou qui est l'antenne de la Caisse N'Yèsiguiso.

##### ▪ *ONG et autres prestataires :*

On note l'existence de trois (3) ONG à Dougabougou qui sont : AMAPROS, APSERU, APEF.

Inda Tiers Monde, Care Mali et Lux Développement sont des ONG qui interviennent dans la zone de Dougabougou basés à Markala et Ségou.

##### ▪ *Autres prestataires :*

Il existe quelques prestataires notamment :

L'entreprise Diawado, l'entreprise Ibrahim Dougnon, l'entreprise Petit Mamane et l'entreprise Kali Sissoko.

#### **5.3.2 Tourisme :**

L'activité touristique est inexistante dans la ville de Dougabougou. Cependant les potentialités touristiques existent parmi celles-ci on peut citer:

- l'usine SUKALA;
- le Canal Coste Ongoïba ;
- les champs de canne.

#### **5.3.3 Commerce**

Le commerce est essentiellement basé sur les produits agricoles et maraichers (le riz, le maïs, le mil, l'oignons, la patate, l'échalote et l'arachide).

Il existe également les produits alimentaires courants (sucre, lait, sel, farine) des produits manufacturés (tissu, produit de quincaillerie, pièce de rechange) et des matériaux de construction (ciment, fer, peinture etc.)

Le samedi est le jour de foire.

#### **5.3.4 Transport :**

Le seul mode de transport existant est le transport terrestre, qui est aussi peu développé dans la ville de Dougabougou. Cependant le transport routier inter urbain entre Dougabougou et Bamako, s'effectue trois 3 fois par semaine, et est assuré par un bus. L'axe Dougabougou - Ségou est assuré tous les jours par les minicars. Le transport à l'intérieur de la ville est assuré par les charrettes à traction asine.

La ville ne dispose pas de gare routière proprement dite. La circulation n'y est dense que le Samedi, jour de foire. Les produits exportés de Dougabougou sont : le riz et les produits maraîchers. Ceux importés sont : les denrées alimentaires de première nécessité (huile, savon, sel, farine, lait en poudre, etc.) et les produits manufacturés tels que : les produits d'entretien corporel, les vêtements, les produits de quincaillerie, etc..

**Atouts et faiblesse :**

▪ **Atouts :**

l'existence de l'usine SUKALA SA, N.SUKALA et la foire hebdomadaire constituent les atouts majeurs de la ville de Dougabougou.

▪ **Faiblesses :**

- le mauvais état des routes en période d'hivernage ;
- l'insuffisance de moyens de transport ;
- la non mise en valeur des potentialités touristiques ;
- l'insuffisance d'infrastructure d'hébergement.

## VI. Voirie, Réseaux Divers et Environnement :

### 6.1 VOIRIE

Elle se compose de 3 types : la voie primaire, la voie secondaire et la voie tertiaire.

#### 6.1.1 Voie primaire :

La commune de Dougabougou est traversée par une seule voie de type primaire : la RR33. Sa longueur dans la Commune est d'environ 3km. Elle a été bitumée en 1984, à double sens et est en bon état.

#### 6.1.2 Voies secondaires :

Les voies secondaires reliant la ville de Dougabougou à ses environs sont au nombre de six (6) et jouent un rôle important dans l'approvisionnement de la ville. Leurs caractéristiques sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°12:** Caractéristiques des voies secondaires

N°	Désignation	Localisation	Année de création	Etat	Niveau d'aménagement	Longueur approximative (km)	Observations
V.A1	Voie d'accès	du point A sur RR33 vers M'Béwani sur RR33 via l'usine	1965	Mauvais	Latérite	20	Voie en trois tronçons : 1-Point A → usine : 12km 2-Usine → DE4: 4km 3-DE4 → RR33:4km
V.A2	Voie d'accès	De Niougoun sur RR33 vers le marché	1988	Mauvais	Latérite	6	
V.A3	Voie d'accès	De Dianébougou vers l'usine via Dougabougoucoroni	1965	Mauvais	Non aménagée (en terre)	13	
V.A4	Voie d'accès	De N'tominkorobougou vers Dougabougoucoroni	1965	Mauvais	Non aménagée (en terre)	3	
V.A5	Voie d'accès	De Banougou au pont bascule	1965	Mauvais	Non aménagée (en terre)	3	
V.A6	Voie d'accès	De Temou à Dougabougou	1965	Mauvais	Non aménagée (en terre)	6	Traversée en pirogue

Source : Enquête de terrain Urbafrique.- Décembre 2011.

NB : DE4 : distributeur Est numéro 4 (nomenclature office du Niger).

### 6.1.3 Voies tertiaires :

Les voies tertiaires sont celles qui assurent la circulation à l'intérieur de la ville (voirie urbaine). A Dougabougou, la majorité des voies ne sont pas aménagées. Leur emprise varie de 10 à 20m. Elles servent de dépotoirs d'ordures ménagères. Elles sont difficilement praticables pendant la saison des pluies car dépourvues de caniveaux, les eaux y stagnent.

Les plus importantes sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°13:** Caractéristiques des voies tertiaires

N°	Localisation	Année de création	Etat	Niveau d'aménagement	Longueur (km)
V.U1	Du rond point au canal mort	1965	Mauvais	Latérite	2
V.U2	Du rond point au collecteur mouctar wèrè	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	2
V.U3	Du marché au canal cost	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	5
V.U4	Du CSCOM à la voie d'accès V1	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	1
V.U5	Du CSCOM à la voie d'accès V1 via cité	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	1
V.U6	Du poste de surveillance au CSCOM	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	1
V.U7	Du camp 1 à l'école D	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	0.5
V.U8	Du Dianguina wèrè à la voie d'accès V1 via cimetière	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	3
V.U9	De la voie d'accès V2 à la voie urbaine U4	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	0.5
V.U10	De la voirie urbaine U3 au collecteur (2 <sup>ème</sup> rue à l'ouest de la mosquée du vendredi)	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	0.7
V.U11	De la voirie urbaine U3 au collecteur (2 <sup>ème</sup> rue à l'est de la mosquée du vendredi)	---	Mauvais	Non aménagée (en terre)	0.5

Source : Enquête de terrain Urbafrique.- Décembre 2011

### 6.1.4 Ouvrages d'art :

A Dougabougou, tous les ouvrages d'art sont situés sur les canaux. On y dénombre :

- deux passerelles métalliques à Niougou ;
- un pont en béton sur le canal mort vers l'usine ;
- un pont en béton sur le distributeur ouest
- et deux ponts en béton à Cocodi

**Voirie**



**Photo n°1 :**  
**Voie secondaire Niougou-Dougabougou**



**Photo n°2 :**  
**Voie secondaire point A-Dougabougou**



**Photo n°3 :**  
**Voie tertiaire rue résidentielle**



**Photo n°4 :**  
**Pont en bois sur la tranchée drainante**



**Photo n°5 :**  
**Pont en béton sur le Distributeur ouest**



**Photo n°6 :**  
**Pont en béton sur le canal mort près de l'usine**

## **6.2 RESEAUX DIVERS**

### **6.2.1 Alimentation en eau potable :**

La ville de Dougabougou ne dispose d'aucun réseau public d'adduction d'eau potable. La principale source d'approvisionnement de la population en eau reste le puits traditionnel familial. La nappe est à plus ou moins 5m. Cependant, la société SUKALA a équipé les quartiers d'habitation de ses employés, de quatre mini réseaux:

- un mini réseau réalisé en 1965 en tuyaux galvanisés et comportant deux châteaux d'eau de 8000l chacun et desservant la cité, la nouvelle cité, le logement des cadres, l'école et dont le point de captage est le canal sans aucun dispositif de traitement ;
- trois mini réseaux réalisés en 1985 en tuyaux galvanisés comprenant trois bornes fontaines et cinq châteaux d'eau de 4000l chacun, desservant le camp III et la cité.

La potabilité des eaux de tous ces réseaux a été mise en cause par les services techniques de l'Etat.

Il faut signaler que trois forages sont en cours de réalisation.

### **6.2.2 Alimentation en électricité :**

La couverture en électricité est semblable à celle de l'eau potable : pas de réseau d'électricité. Cependant la société SUKALA a doté la cité des employés de réseau électrique alimenté par la centrale électrique et les groupes électrogènes de l'usine. La centrale fonctionne uniquement en haute saison (pendant la période de la campagne) et les groupes en basse saison (période entre deux campagnes)

Notons que les services d'adduction d'eau et d'électrification sont gracieusement offerts par SUKALA à ses employés.

### **6.2.3 Télécommunications :**

- **TELEPHONIE** : Les deux opérateurs téléphoniques Malitel et Orange Mali possèdent chacun une antenne de relai de téléphonie mobile à Dougabougou. De plus Malitel dispose d'une ligne de téléphone fixe qui comptait 25 abonnés en 2002 et 20 en 2009 (source SOTELMA). Elle couvre l'artère principale, du rond point au camp I en passant par la mairie et l'usine.

- **RAC** : les deux CSCOM de la commune sont équipés de RAC.

- **TV-FM** : les images ORTM sont difficilement captées. Certains pour y parvenir déploient leur antenne jusqu'à 12 (douze) mètres du sol.

- **RADIO** : la ville de Dougabougou ne dispose pas de station de radio. Cependant, on y capte l'ORTM, la radio jamakan de Markala, RFI, etc.

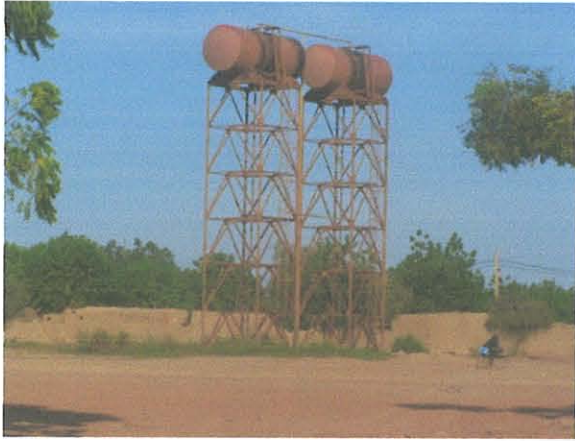
- **INTERNET** : la connection à l'internet est très difficile

- **POSTE** : la poste n'est pas représentée à Dougabougou.

### **Conclusion :**

Les réseaux divers sont quasi inexistant à Dougabougou. Le peu qui existe est dans un très mauvais état. La plupart des voies secondaires et tertiaires (non aménagées) sont impraticables après une forte pluie dûs à l'absence de caniveaux aménagés.

**Reaux divers**



**Photo n°7 :**

**Châteaux d'eau (8000l) de SUKALA**



**Photo n°8 : Puits public**



**Photo n°9 :**

**Antenne Orange**



**Photo n°10 :**

**Antenne Malitel**

### 6.3. Environnement

#### 6.3.1. Assainissement:

##### ➤ Drainage des eaux pluviales:

Les ouvrages de drainage des eaux pluviales dont dispose la ville sont décrits dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°14** : ouvrages de collecte des eaux pluviales.

N°	TRONÇON	ETAT	LOCALISATION	TYPE	FORME	DIMENSIONS	LONGUEUR (km)
C1	Canal mort -> Mouctar wèrè	Mauvais	Camp II Bolibana I, II et moctar wèrè	Tranchée drainante	Trapézoïdale	B: 3.5m b : 2.5m H : 1m	3.5
C2	Marché-> Tranchée drainante	Bon	Bolibana I	Caniveaux en béton	Rectangulaire	Largeur :40 cm ; Profondeur : 80 cm	0.52
C3	Marché-> Tranchée drainante	Bon	Bolibana I	Caniveaux en béton	Rectangulaire	Largeur : 100cm ; Profondeur : 80 cm	0.53
C4	Usine-> canal sahel	Mauvais	Usine	Fossé absorbant (en terre)	Trapézoïdale	Non défini	0.35
C5	Cité -> canal sahel	Mauvais	Cité	Fossé absorbant (en terre)	Trapézoïdale	Non défini	0.13

Source : Urbafrique. Décembre 2011.

Toutes les voies de la cité des travailleurs sont dotées de fossés absorbant en terre en très mauvais état. Les dimensions des sections sont difficiles à chiffrer car ils sont pleins de boues.

##### ➤ Gestion des déchets solides:

Il n'existe aucun dépôt d'ordures ménagères à Dougabougou, donc pas de ramassage. Les ordures sont déversées soit dans la rue, soit dans les caniveaux.

##### ➤ Gestion des déchets liquides:

A Dougabougou, en matière de gestion des eaux usées domestiques, on peut noter :

- l'absence d'égout ;
- l'absence de station de traitement des boues
- l'absence de GIE
- l'existence de fosses septiques à la cité
- l'existence de lavoir puisard à la cité
- l'existence de latrines améliorées dans les écoles : groupe scolaires A, B et C, école D premier cycle, école privée union, second cycle A et B, Dougabougou camp second cycle et au marché.

La plupart des familles dispose de latrines traditionnelles d'autres systèmes de fosses septiques plus puits perdus. La plupart des eaux usées domestiques sont déversées dans les rues.

➤ **Gestion des déchets biomédicaux:**

Contrairement aux autres déchets, on note un début de prise en charge des déchets biomédicaux. Malgré l'absence d'incinérateur, certains déchets tels que les emballages, les seringues, les flacons vides de sérum, etc... sont incinérés sur place dans un trou creusé pour la circonstance. Les « piquants et tranchants » sont acheminés au centre de santé de Markala pour y être incinérés.

➤ **Gestion des déchets industriels:**

Les déchets suivants sont produits par l'usine (les eaux résiduelles, les résidus de canne communément appelé bagasse, les cendres issues de la combustion du bois, l'écume, les emballages, les huiles usées, et la mélasse).

Ces déchets sont pris en charge des façons suivantes :

- les eaux résiduelles sont drainées directement dans le canal du sahel ;
- la bagasse est utilisée comme source d'énergie au niveau de l'usine elle-même ;
- les cendres sont régulièrement épandues dans les rues ;
- l'écume est utilisée comme fertilisant dans les champs de cannes et les rizières ;
- les emballages métalliques et bois servent de matières premières dans la menuiserie ;
- les huiles usées sont récupérées et réutilisées pour des besoins de construction ;
- la mélasse est utilisée dans l'alimentation du bétail et dans la production d'alcool au sein de l'usine.

**6.3.2. Situation de l'écosystème:**

La situation de l'écosystème est la suivante :

- on note l'existence d'un écosystème artificiel : le bosquet servant de source d'alimentation de l'usine en bois de combustion ;
- la pollution atmosphérique: combustion au niveau de l'usine et brûlures des champs de cannes, production de poussières lors du transport des matières premières de l'usine et au niveau des réaménagements des champs de cannes ;

Les poussières et les fumées ainsi générées entraînent des nuisances diverses et des maladies respiratoires chez les populations. Le bruit perturbe le calme habituel des populations locales et créer des nuisances sonores.

**Remarque :**

Depuis le début des années 1960, les emballages des produits dangereux sont stockés à Dougabougou en attente de leur acheminement vers un site de traitement dans une autre région.

**Assainissement**



**Photo n°11 :  
Rejet d'eaux usées dans la rue**



**Photo n° 12 :  
Caniveau en béton près du marché**



**Photo n° 13 : Tranchée drainante**



**Photo n° 14 : Fossé absorbant**

## VII. Equipements:

### 7.1. Equipements administratifs :

Aucun service administratif n'est représenté à Dougabougou. Les seuls équipements administratifs dont la commune dispose sont : la mairie et la direction de SUKALA (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau n°15 : équipements administratifs.**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Observations
A1	Mairie	Bolibana II	600	2006	Dur	Bon	Exigu
A2	Direction SUKALA	Cité	5000	1965	Dur	Bon	

Source : Urbafrique. Décembre 2011

### 7.2. Equipements socio-sanitaires :

La commune de Dougabougou ne dispose ni d'hôpital, ni de centre social. Cependant deux centres de santé communautaire y sont fonctionnels et un centre de santé de la paroisse catholique est en cours de construction (voir tableau ci-dessous).

**Tableau n°16 : équipements socio-sanitaires.**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Année de construction	Matériau de construction	Etat	Observations
S1	CSCOM	Camp II		1965	Dur	Bon	Hors norme en matière de construction de CSCOM
S2	Centre de santé en construction	Bolibana III		-	Dur	Bon	Propriété de la paroisse catholique
S3	CSCOM de Temou	Temou		-	Dur	Bon	Non clôturé. Pas de point d'eau donc hors norme.

Source : Urbafrique. Décembre 2011

Le CSCOM de la ville de Dougabougou est situé au Camps I et comprend un dispensaire, une maternité et une structure de santé SUKALA. Le dispensaire est composé de deux (2) salles d'observation, trois (3) bureaux, une (1) salle de garde, une (1) salle de dépôt de vente avec magasin, une (1) salle de soins, une (1) salle de pansement, une (1) salle de petites chirurgies, un (1) magasin pour les intrants et un bloc latrine. La maternité est constituée d'une (1) salle d'accouchement avec deux (2) tables, deux (2) salles d'observation pour les accouchées, une (1) salle de garde, une (1) salle de vaccination, un bureau pour la sage-femme, un (1) magasin et un (1) bloc latrine.

Le personnel du CSCOM est composé d'un (1) médecin, une (1) sage femme, deux (2) techniciens de santé dont une (1) infirmière obstétricienne, deux (2) matrones, deux (2) aides soignants, une (1) technicienne de

surface, un (1) gardien et un (1) gérant. Quant à la structure de santé de SUKALA, le personnel est composé d'un technicien supérieur de santé et une dizaine d'aides soignants dont six (6) au niveau des champs.

Le CSCOM dispose d'une ambulance en panne de moteur, une moto Honda neuve, une moto AG100, une moto tricycle et un réfrigérateur électronique.

Le taux moyen de fréquentation du CSCOM est de 2654,5 consultations curatives par trimestre et 424 consultations prénatales par trimestre.

La population totale de l'aire sanitaire est 30 237.

Les pathologies les plus fréquentes enregistrées sont : le paludisme, la fièvre typhoïde, les diarrhées ....etc.

7.3. Equipements scolaires :**Tableau n°17 :** Localisation des établissements scolaires de la commune de Dougabougou et leurs effectifs

N°	Désignation	Année de construction	Statut	Cycle	Effectif élèves			Effectif enseignants			Ratio : élèves/classes
					G	f	T	H	F	T	
1	Dougabougou A	1992	Public	2 <sup>e</sup>	520	380	900	15	2	17	129
2	Dougabougou B	2003	Public	2 <sup>e</sup>	436	333	769	13	1	14	110
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>Public</b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>956</b>	<b>713</b>	<b>1669</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>119</b>
1	Dougabougou A	1965	Public	1 <sup>er</sup>	409	371	780	7	5	12	98
2	Dougabougou B	1990	Public	1 <sup>er</sup>	294	341	635	6	2	8	106
3	Dougabougou C	1992	Public	1 <sup>er</sup>	360	282	642	9	3	12	81
4	Dougabougou D	2004	Public	1 <sup>er</sup>	407	272	679	11	1	12	114
5	Temou	1963	Public	1 <sup>er</sup>	153	41	194	7	0	7	32
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>Public</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>1623</b>	<b>1307</b>	<b>2930</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>51</b>	<b>105</b>
1	Niougou	2001	Com.	1 <sup>er</sup>	73	17	90	0	5	5	18
2	N'Tomikorobougou	200	Com.	1 <sup>er</sup>	73	79	152	3	3	6	26
3	Sissako	2001	Com.	1 <sup>er</sup>	82	43	125	3	3	6	21
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>Com.</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>228</b>	<b>139</b>	<b>367</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>22</b>
<b>MEDERSAS</b>											
1	Ahaiya mourzoukia Temou	1990	Meder.	1 <sup>er</sup>	66	46	112	6	0	6	23
2	Hiziboulahi	2008	Meder.	1 <sup>er</sup>	99	26	125	5	0	5	21

3	Domgoma	2011	Meder.	1er	144	53	197	3	0	3	(-)
4	Niougou	2008	Meder.	1er	72	67	139	4	1	5	35
5	Nahadjil houda	1986	Meder.	1er 2e	188	199	387	10	1	11	56
6	Sabil el houda	2002	Meder.	1er	19	31	50	1	0	1	10
7	Tarbiatoul banini wal banati	2007	Meder.	1er	115	140	255	2	1	3	43
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>Meder.</b>	<b>1er</b>	<b>703</b>	<b>562</b>	<b>1265</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>38</b>
1	Union	2007	Privé	1er	143	107	250	6	1	7	42
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>Privé</b>	<b>1er</b>	<b>143</b>	<b>107</b>	<b>250</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>42</b>
2	Mady Keita	1979	Privé	J.E	77	79	156	0	10	10	52
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>Privé</b>	<b>J.E</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>52</b>
<b>CED</b>											
1	Banougou	2002	CED		7	8	15	0	1	1	15
2	Domgoma	2005	CED		6	2	8	0	1	1	8
3	Dougabougouko -roni	2007	CED		4	4	8	0	1	1	(-)
<b>TOTAL COMMUNE</b>			<b>CED</b>		<b>17</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

Source : CAP Markala 2012

Légende : Date créat. : Date de création

H : Hommes ; F : Femmes ; G : garçons ; f : filles ; T : Total ; Com. : Communautaire

Meders. : Medersa ; J.E : Jardin d'enfants ; CED : Centre d'éducation de développement

(-) Structure informelle (non enregistrée)

**Tableau n°18:** l'état des établissements scolaires publics de la ville de Dougabougou

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat
1	Dougabougou 2 <sup>e</sup> C «A»	Dur	Mauvais
2	Dougabougou 2 <sup>e</sup> C «B »	Dur	Mauvais
3	Dougabougou 1 <sup>er</sup> C « A »	Dur	Bon
4	Dougabougou 1 <sup>er</sup> C « B »	Dur	Mauvais
5	Dougabougou 1 <sup>er</sup> C « C »	Dur	Bon
6	Dougabougou 1 <sup>er</sup> C « D »	Dur	Bon
7	Medersa Hiziboulahi 1 <sup>er</sup> C	Banco	Mauvais
8	Medersa Nahadjil houda cycle complet	Banco	Mauvais
9	Tarbiatoul banini wal banati	Banco	Mauvais

Source : Urbafrique. Décembre 2011

#### 7.4. Equipements marchands :

Un marché hebdomadaire se tient tout les samedis au quartier camp III. Ce marché est équipé d'un hangar couvert de tôles, des hangars traditionnels avec support en bois et couverture en paille, de toilettes améliorées et des seuls caniveaux maçonnés que compte la ville.

Il existe également un parc à bétail aménagé au camp III.

Il n'existe ni gare routière ni aire d'abattage.

#### 7.5. Equipements sportifs :

Seules quelques aires de sport non aménagées existent dans l'aire d'étude. Il s'agit de :

- un terrain non aménagé de 8200m<sup>2</sup> au Camp I à l'Ouest de l'usine ;
- deux terrains non aménagés de 8200m<sup>2</sup> chacun au Camp II en face de la Direction de SUKALA.

#### 7.6. Equipements culturels :

La ville de Dougabougou ne dispose d'aucun espace culturel. Un projet d'espace vert d'une superficie de 5385m<sup>2</sup> est en cours de réalisation près de la mairie.

#### 7.7. Equipements culturels :

Les équipements culturels de la ville sont constitués de mosquées, d'églises et de cimetières. Le tableau suivant indique leur description.

**Tableau n°19:** localisation des équipements culturels de Dougabougou.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux	Etat	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Observations
M1	Grande mosquée du vendredi	2002	Dur	Bon	Bolibana I	600	Toujours en chantier. Clôturée.
M2	Mosquée	Vers 2009	Banco	Bon	Bolibana I	625	Mosquée bâtie sur une parcelle d'habitation
M3	Mosquée	-	Banco	Bon	Bolibana II	625	Clôturée. En chantier
M4	Mosquée	-	Banco	Bon	Bolibana II Bêlaking	625	Sans clôture
M5	Mosquée	-	Banco	Bon	Rond point	625	
M6	Mosquée	-	Banco	Mauvais	Rond point	625	
M7	Mosquée	1964	Banco	Bon	Camp III	625	
M8	Mosquée	1964	Banco	Bon	Camp II	400	
M9	Mosquée	-	Banco	Bon	Logement cadres	625	
M10	Mosquée	1964	Banco	Bon	Camp I	400	
M11	Mosquée	-	Banco	Bon	Camp I Sokoura	375	
E1	Eglise catholique	1964		Bon	Camp I	625	
E2	Eglise protestante	-	Banco	Bon	Bolibana II	625	
C1	Cimetière	-		Mauvais	Bolibana I	30.000	Fouffu et non clôturé. 150X200m
C2	Cimetière	-			Est rond point	22.500	Non clôturé 150X150m
C3	Cimetière	-			Camp I	10.000	Non clôturé 100X100m

Source : Urbafrique. Décembre 2011

### 7.8. Equipements de sécurité :

Les seuls équipements de sécurité dont dispose la ville de Dougabougou sont le poste permanent de sécurité et le poste de surveillance de l'usine. Il n'y existe pas de poste de police, de camp de garde, de maison d'arrêt et de camp militaire.

**Tableau n°20:** localisation des équipements de sécurité de Dougabougou.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux	Etat	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Observations
1	Poste permanent de sécurité	1988	Banco	Mauvais	Près cité	2500	La permanence y est assurée par la brigade de Markala
2	Poste de surveillance de l'usine	1965	Dur	Bon	En face de l'usine	12	La permanence y est assurée par l'escadron de Markala

Source : Urbafrique. Décembre 2011

**Equipements**



**Photo n°15 : Direction SUKALA**



**Photo n°16 : l'hôtel de ville**



**Photo n°17 : CSCOM**



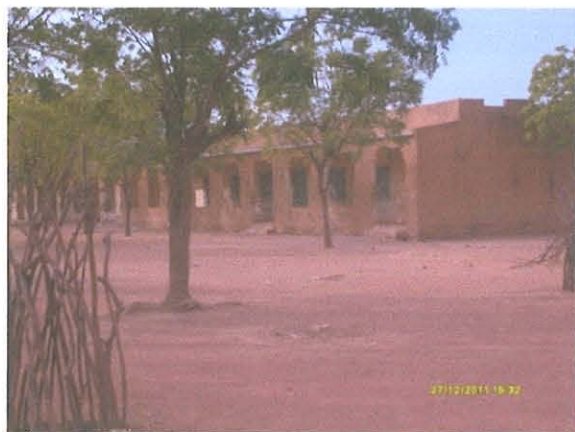
**Photo n°18 : Usine SUKALA**



**Photo n°19 : Logements des chinois**



**Photo n°20 : Jardin d'enfants de SUKALA**



**Photo n°21 :**  
**Ecole Dougabougou A 1<sup>er</sup> cycle**



**Photo n°22:**  
**Ecole Dougabougou A second cycle**



**Photo n°23 : Parc de véhicules SUKALA**



**Photo n°24 : Bancotière**



**Photo n° 25 : Mosquée de Bèlaking**



**Photo n° 26 : Mosquée de vendredi**



**Photo n° 27 : Foire de samedi**



**Photo n° 28 : Transport fluvial sur le canal du sahel**

**DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION**

## **I. Zonage**

---

### **1.1 ZONE D'HABITAT**

#### **1.1.1 Zones d'habitat existantes**

##### **▪ Tissu Ancien**

Les secteurs concernés dans le périmètre urbain sont :

- la partie sud du Camp I d'une superficie d'environ onze (11) hectares ;
- la partie Nord du Camp II, d'une superficie d'environ demi (0,5) hectares ;
- le village de Dougabougoukoroni, d'une superficie d'environ vingt sept (27) hectares ;
- le hameau Dianguiné Wèrè, d'une superficie d'environ soixante dix (70) ares ;
- le hameau de Moctar Wèrè, d'une superficie d'environ onze (11) hectares.

Il est prévu la restructuration de ces différentes zones en les dotant de réseaux de voirie, d'adduction d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

##### **▪ Tissu tramé**

Il concerne les Camp I, II et III et les quartiers Bolibana I, II et III couvrant une superficie totale d'environ trois cent soixante trois (363) hectares. Les actions portent sur la densification du tissu, la réalisation des équipements collectifs, des réseaux d'adduction d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

#### **1.1.2 Futures zones d'habitat**

Sur la base d'une projection de la population à l'horizon 2031, nous arriverons à déterminer les besoins en espace constructible pour accueillir la population additionnelle.

##### **▪ Estimation de la population additionnelle de la ville de Dougabougou et environs**

La projection de la population de la commune rurale de Dougabougou et Dougabougou ville est faite sur la base du recensement général de la population et de l'habitat de 2009. Cette projection est indiquée dans le tableau ci-après.

**Tableau N°21 : Projection de la population de la commune de Dougabougou et Dougabougou ville**

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Localisation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Comm.	31470	32666	33907	35196	36533	37 921	39 362	40858	2411	44022	45695	47432	49234	51105	53047	55063	57155	59327	61581	63921	66350
Doug.	20644	21428	22243	23088	23965	24 876	25 821	26 802	27821	28878	29976	31115	32297	33524	34798	36121	37493	38918	40397	41932	43525

Source : DRPSIAP/SEGOU 2011

A partir du tableau ci-dessus et avec un taux d'accroissement annuel de 3,8%, nous remarquons que la population de la commune de Dougabougou connaîtra une évolution considérable. La population en valeur absolue passera de 31470 en 2011 à 66350 habitants en 2031.

Quant à la population de la ville de Dougabougou, elle évoluera pratiquement au même rythme que celle de la commune ; sa population passera de 20644 en 2011 à 43525 habitants en 2031 soit une population additionnelle de 22.881 habitants. Ce nombre nous permet d'avoir 7135 ménages en raison de 6,1 personne par ménage contre 3384 ménages en 2011. Soit un surplus de 3751 ménages créant 2501 nouvelles concessions pour la ville en raison de 1,5 ménages par concession.

Sur la base de 300m<sup>2</sup> de superficie par parcelle on aura une superficie totale de 75ha 03a 00ca pour les parcelles à usage d'habitation, soit environ 65% de la superficie totale nécessaire pour accueillir la population additionnelle soit environ 115ha.

Ainsi pour les futures zones d'habitat, il est prévu :

- une zone de trente 30ha situé au Nord-ouest de la ville, à l'Est de la zone de bureau sur la route de Dougabougoukoroni ;
- une zone de soixante (60) hectares située au Nord-est de la ville entre le quartier Bolibana I et le hameau Mocketar Wéré;
- une zone de quatre vingt (80) hectares située au Sud-est de la ville entre Dianguiné Wéré et Bolibana III.

### **1.1.3 Zones de recasement.**

Pour la restructuration des anciens tissus, nous estimons que les concessions touchées ne dépasseront pas les 10%. Cependant, le besoin en terrain pour le recasement ne dépassera pas 10% de la superficie totale des anciens tissu (50ha 20a 00ca) soit environ 5ha.

#### **▪ Localisation des zones de recasement :**

La superficie totale des zones de recasement (5ha) est répartie de la manière suivante :

- 3ha situés au sud de Dougabougoukoroni ;
- 1ha situé au nord de camp I ;
- 0,5ha situé à l'ouest de Dianguinè Wèrè ;
- 0,5ha situé au Nord de Moctar Wèrè.

## **1.2 ZONES D'ACTIVITES**

### **1.2.1 Zone de bureaux**

La création d'une zone de bureaux d'une superficie de 10ha est prévue au Nord-ouest de la ville sur la route de Dougabougoukoroni.

### **1.2.2 Zone scolaire**

Les actions portent sur la clôture de l'actuelle zone scolaire et la création de deux nouvelles zones d'une superficie totale de 20ha répartie comme suit :

- ✓ une zone située à l'Est de la ville au nord de Dianguinè-were d'une superficie de 10ha ;
- ✓ une zone située à l'Ouest du Camp I sur la route de Banougou d'une superficie de 10ha.

### **1.2.3 Zone commerciale**

Une superficie de 30ha est prévue pour la création d'une zone commerciale, située au sud de Bolibana III sur la route de Point A.

### **1.2.4 Zone artisanale**

Une superficie de 3ha au Sud-est de Bolibana III, au Nord de la nouvelle zone commerciale est prévue pour la création d'une zone artisanale.

### **1.2.5 Zone hôtelière**

Il est prévu la création d'une zone hôtelière sur une superficie de 5ha au Sud de la ville entre le Canal du Sahel et la route Dougabougou-Point A.

### **1.2.6 Zone d'hydrocarbures**

Une superficie de 2ha est prévue pour la création d'une zone d'hydrocarbures au Sud de la zone hôtelière sur la route Dougabougou-Point A.

### **1.2.7 Zone de maraichages**

Les zones de maraichages existantes d'une superficie totale de 1300ha sont à conserver et à réaménager.

### **1.2.8 Zone de garages**

Une superficie de 2ha est prévue au sud de la zone artisanale pour la création d'une zone de garages.

## **1.3 ARMATURE VERTE**

Les actions portent sur le maintien des zones vertes existantes et la création des nouvelles zones suivantes :

- un bosquet d'une superficie de 20ha au nord de Moctar-Wèrè ;
- un bosquet d'une superficie de 21ha entre le Canal du Sahel et la route Dougabougou-Point A, autour de la zone d'hydrocarbure;
- une bande verte d'une largeur de 50m du canal sahel au distributeur Ouest au Nord de Dougabougoukoroni à l'Ouest de la ville d'une superficie d'environ 25ha ;
- une seconde bande verte à l'Est de la ville, du Canal du Sahel au distributeur Ouest vert le pont de Niougou.

## **1.4 PASSAGE D'ANIMAUX**

Il est prévu la création de deux (2) passages d'animaux d'une largeur de 50m longeant les deux bandes vertes à l'Est et à l'Ouest de la ville pour empêcher la traversée de la ville par les animaux.

## **1.5 Réserves Foncières**

Il est prévu la création de réserves foncières d'une superficie totale d'environ 390ha répartie comme suit :

- une réserve foncière d'une superficie d'environ 148ha à l'Ouest de la ville située entre la route de Dougabougoukoroni, le Camp I et la bande verte coté Ouest ;
- une réserve foncière d'une superficie d'environ 20ha au Sud de Dougabougoukoroni ;
- et une réserve foncière d'une superficie de 319ha à l'Est de la ville entre les futures zones d'habitat et la bande verte.

## **II. Voirie, Réseaux Divers et Environnement :**

### **2.1 VOIRIE :**

#### **2.1.1 Voies à aménager :**

**V1 :** De point A (à partir de la RR33) à l'usine, d'une longueur de 12km avec une emprise de 50m à bitumer.

**V2 :** Allant de l'usine passant au sud du marché jusqu'à la RR33 (au niveau du canal Coste Ongoïba), d'une longueur d'environ 6km et d'une emprise de 50m à bitumer.

**V3 :** De l'est de l'usine à M'Bewani via Cocodi et le DE4 (distributeur est n°4), d'une longueur d'environ 8km et d'une emprise de 50m à recouvrir en latérite.

**V4 :** De l'usine à Dianébougou, d'une longueur d'environ 13km avec une emprise de 50m, à recouvrir en latérite.

**V5 :** De Dougabougou à Temou, d'une longueur d'environ 6km avec une emprise de 50m à recouvrir en latérite.

**V6 :** De Dougabougoukoroni à N'Tomocorobougou, d'une longueur d'environ 3km avec une emprise de 50m à recouvrir en latérite.

**V7 :** De pont bascule à Banougou, d'une longueur d'environ 3km avec une emprise de 50m, à recouvrir en latérite.

**V8 :** Du marché à la passerelle de Niougou en longeant le collecteur, d'une longueur d'environ 6km avec une emprise de 50m, à recouvrir en latérite

**V9 :** Du CSCOM à la direction de SUKALA en longeant le camp III, d'une longueur d'environ 0,7km avec une emprise de 25m, à recouvrir en latérite.

**V10 :** Du poste de sécurité au CSCOM en longeant la cité, d'une longueur d'environ 0,7km avec une emprise de 15m, à recouvrir en latérite.

**V11 :** Du camp I à l'école D (1<sup>er</sup> cycle), d'une longueur d'environ 0,5km avec une emprise de 20m, à recouvrir en latérite.

**V12 :** De la voie V1 à la voie V2 via Dianguine wèrè en passant au nord du cimetière, d'une longueur d'environ 2km avec une emprise de 10m, à recouvrir en latérite.

**V13 :** De la voie V2 à la voie V4, d'une longueur d'environ 0.5km avec une emprise de 50m, à recouvrir en latérite.

**V14 :** De la voie V2 au collecteur (2<sup>e</sup> rue côté ouest de la mosquée de vendredi), d'une longueur d'environ 0.7km avec une emprise de 20m, à recouvrir en latérite.

**V15 :** De l'usine à Cocodi, d'une longueur d'environ 3km avec une emprise de 50m dans sa partie bâtie, à recouvrir en latérite.

**V16 :** Du CSCOM à la voie V1 en traversant la cité, d'une longueur d'environ 1km avec une emprise de 15m, à recouvrir en latérite.

**V17 :** Du collecteur aux casiers rizicoles en longeant le cimetière du camp II côté est, d'une longueur d'environ 1km avec une emprise de 20m, à recouvrir en latérite.

**V18 :** De la voie V2 au collecteur, d'une longueur d'environ 1km avec une emprise de 10m, à recouvrir en latérite.

**V19 :** De la voie V1 à la voie V2, d'une longueur d'environ 1km avec une emprise de 12m, à recouvrir en latérite.

**V20 :** De la voie V1 à la voie à créer V.C, au nord du cimetière, d'une longueur d'environ 0,9km avec une emprise de 10m à recouvrir en latérite.

**V21 :** De la route de Dougabougoucoroni à l'église catholique, d'une longueur d'environ 0.7km avec une emprise de 10m, à recouvrir en latérite.

**V22 :** Du rond point au marché, d'une longueur d'environ à 0,4km avec une emprise 40m, à recouvrir en latérite.

**V23 :** Du rond point à la nouvelle voie à créer V.C, d'une longueur d'environ à 1,2km avec une emprise 10m, à recouvrir en latérite.

**V24 :** De la voie V4 aux ponts métalliques de Niougou via Cocodi (parallèle au distributeur ouest), d'une longueur d'environ à 6,5km avec une emprise 30m, à recouvrir en latérite.

Le tableau suivant récapitule les voies à aménager.

**Tableau n°22:** Récapitulatif des voies à aménager.

N°	Désignation	Début	Fin	Tronçon à aménager (km)	Emprise (m)	Nature de l'aménagement
1	V1	RR33	Usine	12	50	Bitume
2	V2	Usine	Canal cost	6	50	Bitume
3	V3	Usine	M'Bewani	8	50	Latérite
4	V4	Usine	Dianebugou	13	50	Latérite
5	V5	Dougabougou	Temou	6	50	Latérite
6	V6	Dougabougou-coroni	N'Tomocoro-bougou	3	50	Latérite
7	V7	Pont bascule	Banougou	3	50	Latérite
8	V8	Marché	Passerelle Niougou	6	50	Latérite
9	V9	CSCOM	Direction SUKALA	0,7	25	Latérite
10	V10	Poste de sécurité	CSCOM	0.7	15	Latérite
11	V11	Camp I	Ecole D 1 <sup>er</sup> cycle	0.5	20	Latérite
12	V12	V1	Voie V2 via Dianguine wèrè	2	10	Latérite
13	V13	Voie V2	Voie V4	0.7	50	Latérite
14	V14	Voie V2	Collecteur	0.7	20	Latérite

15	V15	Usine	Cocodi	3	50	Latérite
16	V16	CSCOM	Voie V1	1	15	Latérite
17	V17	Collecteur	Casiers rizicoles	1	20	Latérite
18	V18	Voie V2	Collecteur	1	10	Latérite
19	V19	Voie V1	Voie 2	1	12	Latérite
20	V20	Voie V1	V.C	0.9	10	Latérite
21	V21	Route Dougabougou- coroni	Eglise catholique	0.7	10	Latérite
22	V22	Rond point	marché	0.4	40	Bitume
23	V23	Rond point	V.C	1.2	10	Latérite
24	V24	V4	V8 via Cocodi	6,5	30	Latérite

Source : Urbafrique. Décembre 2011

La longueur totale des voies à aménager s'élève à 79 km dont 18,4 à bitumer et 60,6 en latérite.

### 2.1.2 Voies à créer :

**Voie A (V.A) :** De la voie V7 au niveau de la nouvelle zone scolaire à Dianébougou longeant la ceinture verte a d'une longueur de 3,5km avec une emprise de 50m environ.

**Voie B (V.B) :** De la Voie V8 au niveau de Moctar wèrè séparant la réserve foncière et la nouvelle zone d'habitat à la voie V2 a une longueur de 2km avec une emprise de 50m environ.

**Voie C (V.C) :** De la voie V1 à la voie V2, longeant la nouvelle zone d'habitat, la zone commerciale, la zone du garage et du bosquet, avec une emprise de 50m environ et d'une longueur de 1,7km.

**Tableau n°23: Récapitulatif des voies à créer.**

N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Nature de l'aménagement
1	V.A	Voie V7 au niveau de la nouvelle zone scolaire	Dianebugou	3.5	50	Latérite
2	V.B	Voie V2	Moctar wèrè	2	50	Latérite
3	V.C	Voie V1	Voie V2	1.7	50	Latérite

Source : Urbafrique. Décembre 2011

La longueur totale des voies à créer s'élève à 7,2 km dont 2 à bitumer et 5,2 couvrir en latérite.

### 2.1.3 Ouvrages d'art :

Les ouvrages d'art suivants sont à construire :

- Un pont en béton armé sur le canal Coste Ongoïba à Niougou reliant la voie V2 à la RR33 ;
- Un pont en béton armé sur le canal Coste Ongoïba à Niougou reliant la voie V20 à la RR33 ;
- Un pont en béton armé sur le canal du sahel au niveau de Domgoma.

Les ouvrages de franchissement sont prévus sur le collecteur et les caniveaux.

**2.2 RESEAUX DIVERS :****2.2.1 Alimentation en eau potable :**

Les actions à mener sont :

- la création de sources d'alimentation en eau potable pour la population (4 forages équipés) ;
- la création d'un comité de gestion d'eaux et d'assainissement ;
- la création d'un laboratoire Eau.

**2.2.2 Electricité :**

L'électrification de toute la ville est à prévoir à partir de la haute tension provenant de Markala.

**2.2.3 Télécommunications :**

Les actions à mener sont :

- l'extension du réseau téléphonique;
- l'installation d'un relai télévisuel à Dougabougou ;
- la création d'une radio rurale à Dougabougou ;
- l'amélioration de l'accès au réseau internet.

**2.3 ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT :****2.3.1 Gestion des eaux pluviales :**

Les actions à mener sont visent a :

- Réhabiliter les collecteurs existants;
- Réhabiliter les caniveaux existants;
- Equiper certaines voies de caniveaux aménagés
- Equiper toutes les nouvelles voies de caniveaux soit d'un côté, soit de part et d'autre sur leur tronçon se trouvant dans l'aire d'étude. La longueur totale des caniveaux s'élève ainsi à 97.6km.

**Tableau n°24 : récapitule les caniveaux futurs à créer.**

N°	Désignation	Tronçon de la voie	Longueur (km)
1	C.A	V1	14.5
2	C.B	V2	7
3	C.C	V3	8
4	C.D	V7	3
5	C.E	V8 (un seul côté)	0.5
6	C.F	V9	1.6
7	C.G	V10	1.4
8	C.H	V11	1.1
9	C.I	V12 (un seul côté)	2
10	C.J	V13	1.3
11	C.K	V14	1.5
12	C.L	V15	7.1
13	C.M	V16	1.3
14	C.N	V17	2.4
15	C.O	V18 (un seul côté)	1

16	C.P	V19	2.1
17	C.Q	V20	1.8
18	C.R	V21 (un seul côté)	0.7
19	C.S	V22	0.7
20	C.T	V23	1.3
21	C.U	V24	13
22	C.V	V4	9.9
23	C.W	V.A	7.2
24	C.X	V.B	3.8
25	C.Y	V.C	3.4

Source : Urbafrique. Décembre 2011

### 2.3.2 Gestion des déchets domestiques:

#### ▪ Déchets solides :

Les actions à mener pour la gestion des déchets solides sont:

- l'aménagement de deux dépôts de transit dont l'un à l'Ouest de la ville sur la route de Banougou et l'autre à Sud-est de la ville ;
- l'aménagement d'une décharge finale à 2km de Markala vers M'Bébougou ;
- la création et équipement des GIE ou association d'assainissement.

#### ▪ Déchets liquides :

Au niveau de la gestion des déchets liquides, il est prévu :

- des lavoirs-puisards, des latrines publiques (CSCOM, écoles, marché), des lave-mains et des fosses septiques ;
- la création et l'équipement des GIE ou associations d'assainissement.

### 2.3.3 Gestion des déchets biomédicaux:

Il est prévu des incinérateurs au niveau de tous les CSCOM et cabinets médicaux privés

### 2.3.4 Gestion des déchets industriels:

Les actions à mener sont :

- l'analyse périodique des eaux des canaux ;
- l'aménagement des ouvrages de décantations des eaux usées ;
- des kits au niveau de l'usine pour contrôler la pollution atmosphérique ;
- l'enlèvement des produits obsolètes de l'usine en collaboration avec les services techniques procédant à leur stockage et à leur élimination;
- des kits de protection pour les travailleurs de l'usine.

### 2.3.5 Préservation de la nature:

Les actions à mener sont :

- Le reboisement des principales artères de la ville ;
- La création de bosquets dans la ville et de ses environs;

- l'utilisation des foyers améliorés et des latrines bio-digesteurs (en promotion) afin de diminuer la coupe des arbres ;
- Utilisation des tuyaux d'échappement appropriés pour atténuer l'effet des fumées des usines ;
- Utilisation du compostage afin de réduire le recours abusif aux intrants agricoles.

### III. Equipements Programmés :

#### 3.1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

La source des équipements programmés est Urbafrique. Les superficies des équipements ont été obtenues sur la base d'estimation en tenant compte de la possibilité d'extension des futurs équipements insitu. Par exemple, la moitié des 0.5 ha (2500m<sup>2</sup>) semble suffisante pour les besoins en surface constructible actuellement des équipements concernés compte tenu de l'estimation des surfaces des locaux les constituant et l'autre moitié réservée pour la cour et l'extension future.

Les programmes relatifs aux équipements administratifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

*Tableau n°25. Equipements administratifs programmes*

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action
1	Mairie	Bolibana I	1.33 ha	A clôturer
2	Service local de l'agriculture	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
3	Service local de l'assainissement	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
4	Service local de développement et de l'économie solidaire	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
5	Service local de la jeunesse	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
6	Service local de promotion de la femme et de l'enfance	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
7	Service local de la perception	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
8	Service local des eaux et forêts	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
9	Service local vétérinaire	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
10	Service local de l'EDM	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
11	Service local de la communication	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
12	Service local SOMAGEP	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
13	Service local de pêche	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
14	Service local de la chambre de commerce et de l'industrie	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer
15	Service local de l'industrie animale	Nouvelle zone de bureaux de Dougabougoucoroni	0.5 ha	A créer

#### 3.2 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES :

Les programmes relatifs aux équipements socio-sanitaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°26. Equipements socio-sanitaires**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	CSCOM	Camp II	1ha	A affecter au compte de la santé et à réhabiliter
2	CSCOM	Bolibana III	1ha	A créer
3	Bureau des personnes âgées	Camp III	900 m <sup>2</sup>	A clôturer
4	Centre multi fonctionnel	Camp III	3000 m <sup>2</sup>	A construire

### 3.3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

Les relatifs aux équipements scolaires de l'enseignement fondamental sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°27. Equipements scolaires de l'enseignement fondamental.**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Second cycle A et B	Bolibana III	2ha	Construction de latrines pour la direction. A clôturer
2	Groupe scolaire ABC 1 <sup>er</sup> Cycle	Camp III	2ha	A clôturer. Ecole B à réhabiliter
3	Premier cycle D	Camp I	2ha	A clôturer
4	Second cycle camp	Camp I	2ha	A clôturer
5	Groupe scolaire	Nouvelle zone scolaire entre Banougou et Camp I	5ha	A créer

Les relatifs aux équipements scolaires de l'enseignement secondaire sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°28. Equipements administratifs de l'enseignement secondaire**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Enseignement secondaire général : lycée	Nouvelle zone scolaire Bolibana III extension	5ha	A créer
2	Centre de formation professionnel	Nouvelle zone scolaire Bolibana III extension	5ha	A créer

### 3.4 EQUIPEMENTS MARCHANDS :

Les relatifs aux équipements marchands sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°29. Equipements marchands**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action
1	Marché actuel	Camp III		A aménager
2	Nouveau marché	Nouvelle zone commerciale	2ha	A créer
3	Marché à bétails actuel	Camp III		A délocaliser
4	Nouveau marché à bétails	Nouvelle zone commerciale	3ha	A créer

5	Marché à volailles	Camp III entre le marché à bétails et le marché actuels	300m2	- " -
6	Abattoir	Au sud de la nouvelle zone d'hydrocarbures	1ha	- " -
7	Maisons des artisans	Nouvelle zone artisanale	1ha	- " -
8	Boulangerie	Camp III	1.5ha	- " -
9	Station service	Nouvelle zone commerciale	1.5ha	- " -

### 3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS :

Les relatifs aux équipements sportifs, culturels et de loisirs sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°30 : équipements sportifs, culturels et de loisirs**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action
1	Terrain de sport	Entre les groupes scolaires A,B,C 1 <sup>er</sup> C et les 2 <sup>e</sup> C A et B	1.5ha	A aménager
2	Complexe sportif	Bolibana III extension, à l'est de la nouvelle zone scolaire	5ha	A créer
3	Maison de jeunes	Camp III	0.5ha	A construire
4	Salle de spectacles	Camp III	0.5ha	A construire

### 3.6 EQUIPEMENTS CULTUELS :

Les relatifs aux équipements culturels sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°31 : équipements culturels**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action
1	Cimetière	Bolibana I		A désaffecter et à sécuriser avec des plantes tout au tour
2	Cimetière	Boliban III	A agrandir jusqu'à 5ha	A clôturer
3	Cimetière	Camp I	A agrandir jusqu'à 5ha	A clôturer

### 3.7 EQUIPEMENTS DE SECURITE :

Les relatifs aux équipements de sécurité sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°32 : équipements de sécurité**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action
1	Brigade de gendarmerie	Camp II	0.25ha	A créer
2	Centre de secours de la protection civile	Au sud de la gare routière sur la route de point A.	0.5ha	A créer

### 3.8 EQUIPEMENTS DE TRANSPORT :

Les relatifs aux équipements de transport sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 33 : équipements de transport**

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action
1	Gare routière	Bolibana III extension	3ha	A créer dans la nouvelle zone commerciale
2	Aire de stationnement pour les gros porteurs	Bolibana III extension, à l'est de la gare routière	1ha	A créer dans la nouvelle zone commerciale

#### **IV. Evaluation du cout des actions prioritaires du Schéma**

Comme il ressort du tableau ci-après, l'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie et les équipements. Les actions concrètes de réalisation doivent faire l'objet d'évaluation précise.

Ainsi, ces actions ont été évalués à **quatre cent vingt un millions deux cent quatre vingt dix mille (421.290.000) Francs CFA** repartis entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires techniques et financiers.

Tableau n°34 : Estimation du coût des actions prioritaires

N°	Actions programmées	Unité	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Coût total en million de FCFA	Répartition du coût entre les acteurs	
						Etat	Collectivités Territoriales
I	Elaboration de plans d'urbanisme sectoriels	PUS	02	45	90	90	-
II	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'habitats, d'activités, des réserves foncières et espaces pour grands équipement	Hectare (ha)	2116,6	0,15	317,49	254	63,49
III	Délimitation et bornage des voies et nettoyage des emprises	Km	9,2	1,5	13,8	2,8	11
<b>TOTAL GENERAL = 328 260 000 F CFA</b>					<b>421,29</b>	<b>346,8</b>	<b>74,49</b>
<b>POURCENTAGE</b>						<b>82%</b>	<b>18%</b>

## **V. STRATEGIES D'APPLICATION**

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Dougabougou et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans, soit à l'horizon 203.

Pour que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse et éviter les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la mise en œuvre du SDU.

### **5.1. Stratégie foncière**

Pour atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du Code Domanial et Foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout à ceux programmés par ce Schéma et son utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

Il appartient aux autorités communales de Dougabougou de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages.

Pour la sécurité foncière, il est indispensable de borner toutes les zones et tous les espaces prévus après l'approbation du schéma.

### **5.2. Stratégie institutionnelle**

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues.

Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu de proposer la révision du Schéma.

A cet effet, il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un comité de suivi de la mise en œuvre du Schéma. Ce comité local sera composé comme suit:

- le Préfet de Ségou - Président;
- le représentant du conseil de cercle ;
- les conseillers communaux de la commune rurale de Dougabougou au nombre de 5 dont le Maire ;
- les représentants des chefs de quartiers ;
- les chefs de village de la commune ;
- un conseiller de chaque chef de village;
- un représentant de chacune des communes limitrophes ;

- un représentant du service chargé de l'urbanisme (Rapporteur) ;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement;
- le représentant de l'I.G.M ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- le représentant de la mission culturelle ;
- le représentant de l'OMATHO ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toute autre personne physique ou morale dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

En dehors du Comité Local, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.

### **5.3. Stratégie financière**

Le coût total de préservation des espaces prévus par le SDU de Dougabougou a été évalué à **quatre cent vingt un millions deux cent quatre vingt dix mille (421.290.000) Francs CFA** repartis entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

### **5.4. Stratégie sectorielle**

Pour l'application du Schéma, il est prévu l'élaboration de deux (2) plans d'urbanisme sectoriel qui sont :

- le plan d'urbanisme sectoriel n°1 – Dougabougou Ouest ;
- le plan d'urbanisme sectoriel n°2 – Dougabougou Est ;

#### **5.4.1. Plan d'urbanisme sectoriel n°1 – Dougabougou Ouest**

D'une superficie d'environ 1 146 ha, la zone regroupe Dougabougoukoroni, le Camp I, la plantation et la zone maraichère au nord de la cité des experts chinois. Elle est limitée:

- au Nord par le distributeur Ouest;
- au Sud par le canal du Sahel ;
- à l'Est par le canal mort ;
- à l'Ouest par le passage des animaux.

#### **5.4.2. Plan d'urbanisme sectoriel n°2 – Dougabougou Est**

D'une superficie d'environ 1.575ha, le secteur regroupe les camps II et III, les quartiers de Bolibana I, II et III, la zone scolaire, les plantations et la zone maraîchère au Nord. Elle est limitée :

- au Nord par le distributeur Ouest ;
- au Sud par le canal du Sahel ;
- à l'Est par le passage des animaux ;
- à l'Ouest par le canal mort.

**VI. PHASAGE**

DESIGNATION	PREMIERE PHASE (2012 – 2016)	DEUXIEME PHASE (2017 – 2021)	TROISIEME PHASE (2022 – 2026)	QUATRIEME PHASE (2027 – 2032)
<b>HABITAT</b>	La restructuration des anciens tissus et le lotissement des zones de recasement	Poursuite	Poursuite	
	La délimitation et le bornage des espaces programmés	Poursuite	Poursuite	
<b>VRD et environnement</b>	Aménagement en latérite de 10km de voirie Bitumage de 3,5km de voirie Création de sources d'alimentation en eau potable pour la population (4 forages équipés)	Aménagement en latérite de 15km de voirie Bitumage de 4,5km de voirie Création de 3km de voirie en latérite	Aménagement en latérite de 27km de voirie Bitumage de 6km de voirie Création de 4,2km de voirie en latérite	Aménagement en latérite de 18,6km de voirie Bitumage de 6,4km de voirie
	Création d'un comité de gestion d'eaux et d'assainissement. Electrification de toute la ville	Amélioration des réseaux téléphoniques Amélioration de l'accès au net.		
	Installation d'un relai télévisuel à Dougouougou	Réalisation d'un pont en béton armé sur le canal Coste Ongoi'ba à Niougou reliant la voie V2 à la RR33		Réalisation d'un pont en béton armé sur le canal Coste Ongoi'ba à Niougou reliant la voie V20 à la RR33
	Création d'une radio rurale à Dougouougou	L'aménagement d'une décharge finale ;		
	Un pont en béton armé sur le canal du sahel au niveau de Domgoma.	Création de bosquets dans la ville et environs;		
	L'aménagement d'un dépôt de transit ;			
<b>EQUIPEMENTS</b>	Mairie	Service local de l'agriculture	Service local de la chambre de commerce et de l'industrie	Gare routière

	Service local de l'assainissement	Service local de développement et de l'économie solidaire	Service local animale	Aire de stationnement pour les gros porteurs
	Service local de la jeunesse	Service local de promotion de la femme et de l'enfance	Service local de pêche	
	Service local de la perception	Service local des eaux et forêts	Aménagement du nouveau marché à bétails	
	Service local de l'EDM	Service local vétérinaire	Aménagement du nouveau marché	
	Service local SOMAGEP	Service local de la communication	Aménagement du Marché à volailles	
	CSCOM Camp II	Bureau des personnes âgées		
	CSCOM Bolibana III	Second cycle camp		
	Centre multi fonctionnel	Groupe scolaire		
	Second cycle A et B	Premier cycle D		
	Groupe scolaire ABC 1er Cycle	Aménagement de l'abattoir		
	Enseignement secondaire général : lycée	Aménagement de la maison des artisans		
	Centre de formation professionnel	Complexe sportif		
	Aménagement du marché actuel	Maison de jeunes		
	Aménagement du marché à bétails actuel	Salle de spectacles		
	Boulangerie	Brigade de gendarmerie		
	Station service	Centre de secours de la protection civile		
	Terrain de sport			
	Clôture des cimetières			

## **VII. Recommandations pour la voirie et réseaux divers :**

---

Pour une mise en œuvre efficace du SDU, les recommandations suivantes sont faites :

- la suppression totale du réseau de distribution d'eau n°1 de la SUKALA.
- l'enlèvement immédiat des pesticides obsolètes au niveau de l'usine ;
- le remplacement de la tuyauterie d'adduction d'eau existante de SUKALA en polypropylène ;
- le remplacement des châteaux d'eau métalliques du réseau n°2 de SUKALA (rouillés) par des châteaux soit en PVC, soit en béton ;
- la dotation régulière les travailleurs de la SUKALA en kits de protection (bottes, lunettes, masques, casquettes, gants, ....) ;
- l'aménagement de la dépression de Moctar wèrè en mare avec reboisement des pourtours ;
- le réaménagement des bancotières du camp II, de Bolibana II et III en dépôt de transit pour les ordures ménagères ;
- la prévision de la décharge finale à 1,5km de la ville en direction du point A ;
- la réhabilitation des passerelles de Niougou.
- l'arrosage des pistes lors de la campagne en vue de diminuer le soulèvement de poussières ;
- le veuillez au respect des normes d'utilisation des intrants agricoles ;

# ANNEXES

**DECISION N°0962/GRS-CAB DU 02 NOVEMBRE  
2011 PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES  
PREALABLES**

-----  
RÉGION DE SÉGOU  
-----

CABINET DU GOUVERNORAT

**DÉCISION N° 0950 /GRS-CAB**

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES GEOGRAPHIQUES ET  
SOCIO-ECONOMIQUES A L'ÉLABORATION DU SCHÉMA  
DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET  
ENVIRONS**

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant code domanial et foncier ;

Vu la loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu le décret n°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu le décret n°95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°09-621/P-RM du 20 novembre 2009 portant nomination des Gouverneurs de Région ;

Vu la lettre n°422/DRUH-SEG du 02 novembre 2011 du Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Ségou.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** sont ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Dougabougou et environs ;

**Article 2 :** sont concernés par les enquêtes visées à l'article 1<sup>er</sup> la ville de Dougabougou et environs ;

Dougabougou, Dougabougou ka. ni, Dabougou etc.

Pour le Maire ce choix se justifie par les liens socio-culturels et historiques que ces villages tissent avec la ville de Dougabougou.

*Selon le Maire l'objectif c'est de doter la commune d'un outil de travail et de développement pour les vingt prochaines années.*

Sur ceux, le Maire a donné la parole aux conseillers, de tout ce qui précède, après discussions et échanges de points de vu, le conseil a adopté le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Dougabougou et environs à seize (16) voix, pour, Zéro voix (0) contre, et Zéro voix (0) abstention ; l'ordre jour étant épuisé.

La séance fut levée à 12 h 30 mns après les remerciements du Maire à l'endroit des conseillers présents

*Fait et clos à Dougabougou, le jour, mois et l'an que dessus.*

SECRETARE DE SEANCE

Boubacar Moctar BORE

PRESIDENT DE SEANCE

Ingada Ag ALDIOUMAT

T,  
S

**DECISION N°213/PCS DU 16 DECEMBRE 2011  
PORTANT APPROBATION DU PROCES  
VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE DOUGABOUGOU**

REGION DE SEGOU

CERCLE DE SEGOU

**DECISION N° 213 / PCS**

Portant approbation de la délibération portant adoption du Schéma Directeur  
d'Urbanisme de la Ville de Dougabougou et environs  
**LE PREFET DU CERCLE DE SEGOU**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°93-008/ANRM du 11 Février 1993 modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;

Vu la Loi N° 95- 034/ AN- RM du 12 Avril 1995 modifiée portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;

Vu la Loi N° 96- 059/AN-RM du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;

Vu la Loi N°02-018/ANRM du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier ;

Vu le Décret N°95-210/PRM du 30 Mai 1995 modifié, déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret N°04-607/PRM du 30 Décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu la Lettre N°422/DRUH-SEG du 02 Novembre 2011 du Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Ségou ;

Vu le BE N°021/CRD en date du 15/12/2011 du Maire de la Commune de Dougabougou transmettant diverses délibérations du Conseil Communal de Dougabougou

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée la Délibération N°09/CRD en date du 16 Décembre 2011 du Conseil Communal de Dougabougou portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Dougabougou et environs.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- GRS----- 1 P/CR
- S/Préfet Markala----- 1 P/Info
- Commune Dougabougou 1
- DRUH-Ségou----- 1
- Archives & Chrono----- 2/6

Ségou, le 16 Décembre 2011

P/LE PREFET P.O

L'Adjoint



**Aliou GUINDO**  
Administrateur Civil

**DELIBERATION N°09/CRD-2011 DU 16 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION N° 09/ CRD-2011**

**Portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la  
Ville de Dougabougou et environs**

Le conseil communal de la commune Rurale de Dougabougou régulièrement convoqué à la session Extraordinaire s'est réuni le **16 Décembre 2011** dans la salle de délibération de la Mairie à partir de **10 h 30 mns**

*Date de convocation* : Le 07 Décembre 2011

*Ordre du jour* : Adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Dougabougou et environs

Nombre de conseillers communaux	en exercice	: 17
Nombre de conseillers communaux	présents	: 12
Nombre de conseillers communaux	représentés	: 04
Nombre de conseillers communaux	absents	: 01
Nombre de conseillers communaux	Votant pour	: 16
Nombre de conseillers communaux	Votant contre	: 00

Le quorum atteint le conseil a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur **Ingada Ag ALDJOMAT MAIRE**, Le secrétariat étant assuré par Monsieur **Boubacar Moctar BORE**, Secrétaire général de la Mairie.

- \* Vu la constitution ;
- \* Vu l'ordonnance N° 00-027/F-RM du 22 Mars 2000 portant code domanial et foncier ;
- \* Vu la loi N° 02-16/AN-RM du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- \* Vu la loi N°93-008/AN-RM du 11 Février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des collectivités Territoriales ;
- \* Vu la loi N°95-034/AN-RM du 11 Avril 1995 modifiée portant code des collectivités Territoriales ;
- \* Vu la loi N°96-59/AN-RM du 04 Octobre 1996 portant création des communes;
- \* Vu la décision N° 0962/GRS-CAB portant ouverture des enquêtes géographiques et socio-économiques à l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Dougabougou et environs ;

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Est adopté le Schéma Directeur de l'Urbanisme de la ville de Dougabougou et environs dans la commune Rurale de Dougabougou.

ARTICLE II : Le présent délibéré sera enregistré et communiqué, le cas échéant, par tout besoin sera.

Délibéré à Dougabougou, le 16 /12/2011

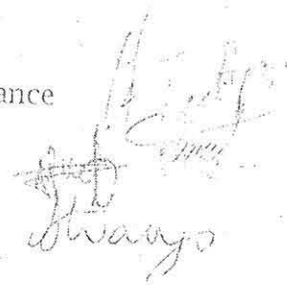
LE PRESIDENT DE SEANCE



ont signé avec le Président de séance les conseillers présents.

Etaient présents :

Ingada	Ag	ALDJOUMAT	Maire, Président de séance
Siketa		KEITA	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
Mme Rokja		COULIBALY	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme Aïssata		TRACRE	3ème Adjoint au Maire
Massama		SAMAKE	Conseiller - -
Amadou		COULIBALY	Conseiller
Seguemo		YALCOUYE	Conseiller
Modibo		TRAORE	Conseiller
Dianguiné		DRAGO	Conseiller
Mme Kouyaté	Aïché	TOURE	Conseillère
Adama		DIAKITE	Conseiller
Valy		DIARRA	Conseiller



Etaient représentées

Mme Salimata		SAGARA	Conseillère
Mme Hawa		SANGARE	Conseillère
Mme Djomba	Virginie	TRACRE	Conseillère
Mme Claire		SANGARE	Conseillère

Etait absent

Bertin		BERTIN	Conseiller
--------	--	--------	------------

LIATION

N°/Chrono ..... 12

N°/Séou ..... 1

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL PORTANT APPROBATION DU SCHEMA  
DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE  
DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

## PROCES VERBAL

### N portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Dougabougou et environs

L'an deux mille onze le 16 Décembre s'est tenue dans la salle délibération de la  
airie une session Extraordinaire du conseil communal de Dougabougou à partir de  
7 H 30 mns.

#### ent présents :

la	Ag	ALDJOUMAT	Maire, Président de séance
la		KEITA	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
Rokia		COULIBALY	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Aïssata		TRAORE	3ème Adjoint au Maire
sama		SAMALE	Conseiller
dou		COULIBALY	Conseiller
emo		YALCOUYE	Conseiller
bo		TRAORE	Conseiller
guinée		DRAGO	Conseiller
Kouyaté	Aïché	TOURE	Conseillère
aa		DIAKITE	Conseiller
		DIARRA	Conseiller
acar	Moctar	BORE	Secrétaire général de la Mairie, Secrétaire de séance

#### nt représentées

Saïmata		SAGARA	Conseillère
Hava		SANGARE	Conseillère
Djomba	Virginie	TRAORE	Conseillère
chère		SANGARE	Conseillère

#### absent

		BERTEL	Conseiller
--	--	--------	------------

du jour : Adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Dougabougou et environs

L'ouverture de la séance Monsieur Ingarda Ag ALDJOUMAT, Maire, après les  
ions d'usages, vérifia que le quorum est atteint et proposa l'ordre du jour qui fut  
par tous les conseillers présents.

## **LISTE DES PARTICIPATIONS AU SEMINAIRE ATELIER**

REGION DE SEGOU  
CERCLE DE SEGOU  
COMMUNE RURALE  
DE DOUGABOUGOU

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

NT,  
ES

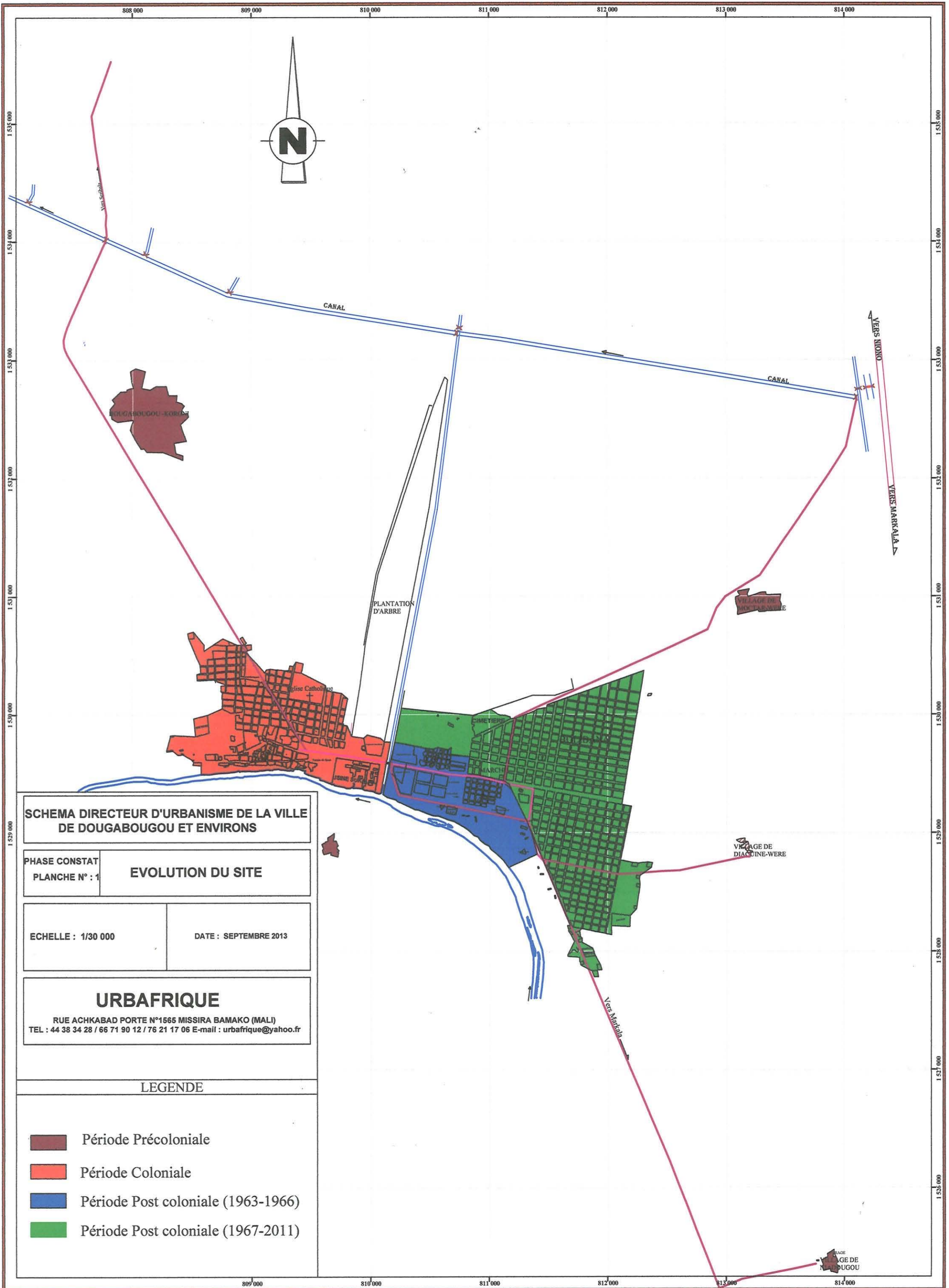
**LISTE DE PRESENCE DE SEMINAIRE ATELIER DU SDU DE DOUGABOUGOU DU 07 AU 16 DECEMBRE 2011 A LA MAIRIE**

Noms & Prénoms		Structure et village	Signature
Brassan	Tieaou	DRUH / Segou	
Mouhamadou	SARRÉ	Personne ressource	
<del>ouhou</del>	Aza	Mairie	
Aouma	Konate	DRUH	
balick	Ehogrini	Personne ressource	
André	Alpimat	Travailleur	
Yogobata	Djindé	DRAGPIV - Segou	
Delama	Sembélo	S/S Agriculture - Markala	
Houley	Trace	Religieux - Dougabougou	
Gionbabou	Moukoro	Président Coop agricole Segou	
IKETA	KEITA	Mairie / DOUGABOUGOU	
Sinaly	SAWORO	DRUH	
Amadou	DIONI	DRUH - Segou	
ouak	Tani	NABAP	
ouagan	Salimou	Conseiller	
oulymane	Drabe	DRAGPIV / Segou	

NT,  
ES

unaguelt	Haidara	Gendarmerie	Jaidara
nduine	Draogo	Conseiller	[Signature]
idre	TRAORE	Conseiller Communal	[Signature]
retrouca	Ascho	Chef de service Vétérinaire Koulikouba	[Signature]
ingale	Tangara	Rep. chef de village	[Signature]
amadou	Bandoko	Enseignant retraité Dyon	[Signature]
yeha	Yao	Tch Genie rural en retraite Dyon	[Signature]
imane	Son	URBAFRIQUE	[Signature]
ian	KEITA	DRUH - Ségué	[Signature]
ydeu	TOGOLA	DRUH - Bamako	[Signature]
ukary	Sidibe	CAP Markala	[Signature]
igimie	Naoré	Reseau des femmes	[Signature]
sa	diallo	Pdt cooperative des éleveurs	[Signature]
ra tou	Boulbaly	Conseiller Communal	[Signature]
mama	Sankate	Conseiller Communal	[Signature]
ama	Siakité	Conseiller Communal	[Signature]
ssa	Sombelo	Conseiller des femmes	[Signature]
im	Kionate	URBAFRIQUE	[Signature]
issa	Coulibaly	Rep. chef de village de long boyon coroni	[Signature]
houlaye	Sidibe	DRUC-SEGOU	[Signature]
ssaka	Sikate	SDSER - Nat-Kouba	[Signature]
usse	Sidibe	chef de poste communautaire	[Signature]
oumatu	Tapily	Reseau des Femmes	[Signature]
itta	Zerbo	Radio Jamakou	[Signature]





**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

PHASE CONSTAT  
PLANCHE N° : 1

**EVOLUTION DU SITE**

ECHELLE : 1/30 000

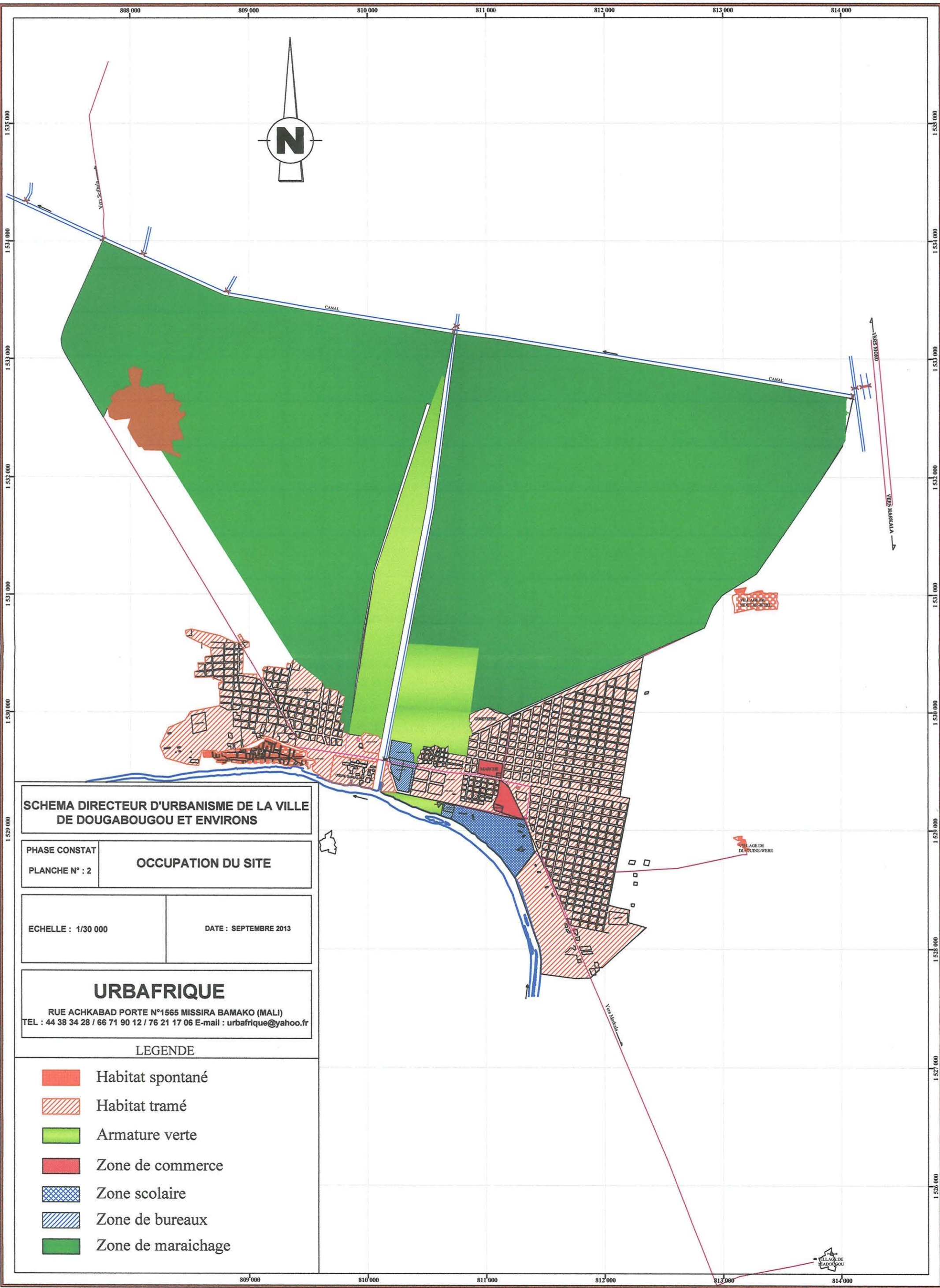
DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**

RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Période Précoloniale
- Période Coloniale
- Période Post coloniale (1963-1966)
- Période Post coloniale (1967-2011)



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

PHASE CONSTAT  
 PLANCHE N° : 2  
**OCCUPATION DU SITE**

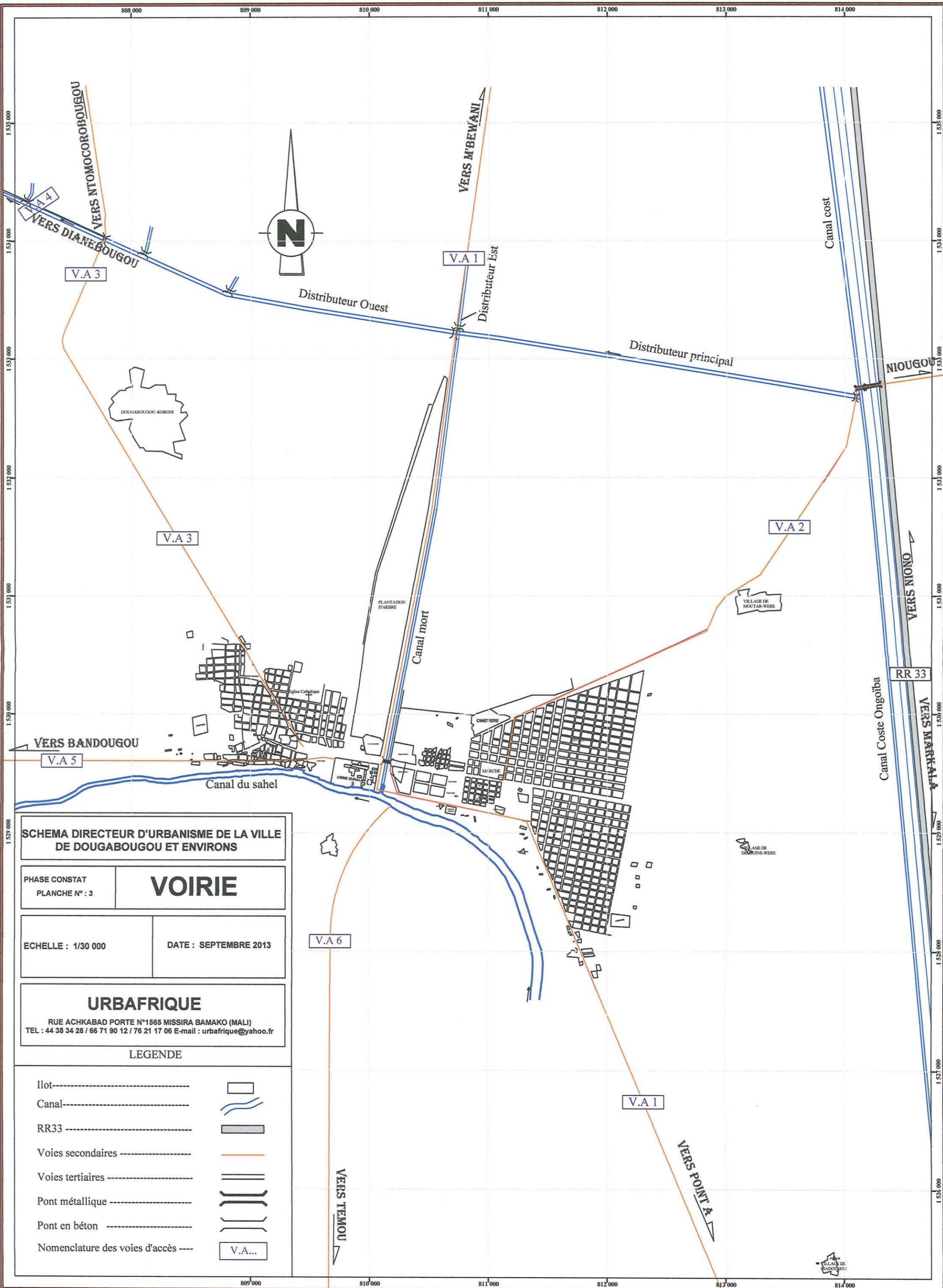
ECHELLE : 1/30 000  
 DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Habitat spontané
- Habitat tramé
- Armature verte
- Zone de commerce
- Zone scolaire
- Zone de bureaux
- Zone de maraichage





**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

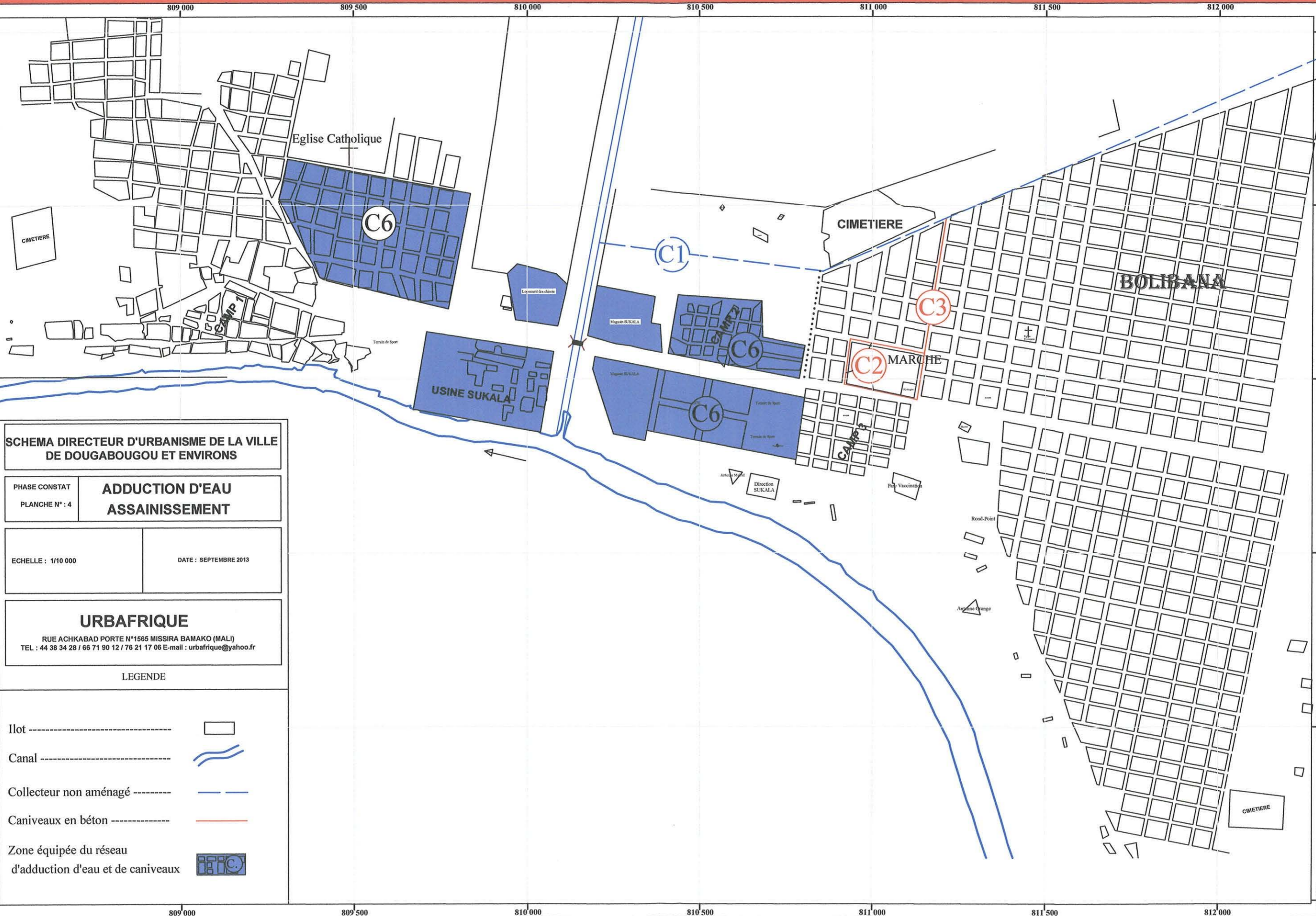
PHASE CONSTAT  
 PLANCHE N° : 3  
**VOIRIE**

ECHELLE : 1/30 000  
 DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

Ilot	-----	
Canal	-----	
RR33	-----	
Voies secondaires	-----	
Voies tertiaires	-----	
Pont métallique	-----	
Pont en béton	-----	
Nomenclature des voies d'accès	-----	








**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

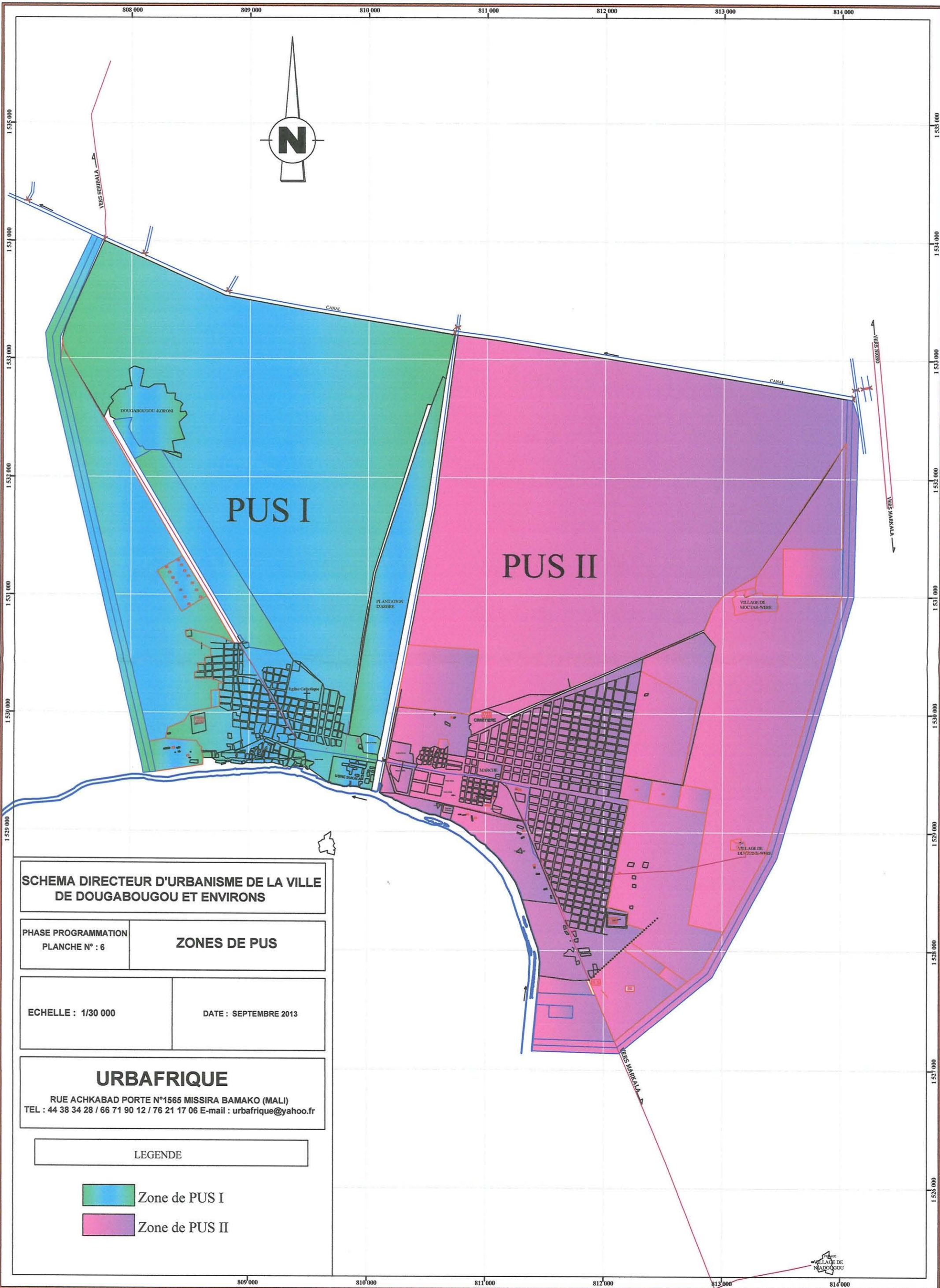
PHASE CONSTAT  
 PLANCHE N° : 4  
**ADDUCTION D'EAU  
 ASSAINISSEMENT**

ECHELLE : 1/10 000  
 DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Ilot ----- 
- Canal ----- 
- Collecteur non aménagé ----- 
- Caniveaux en béton ----- 
- Zone équipée du réseau d'adduction d'eau et de caniveaux 



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

PHASE PROGRAMMATION  
 PLANCHE N° : 6

**ZONES DE PUS**

ECHELLE : 1/30 000

DATE : SEPTEMBRE 2013

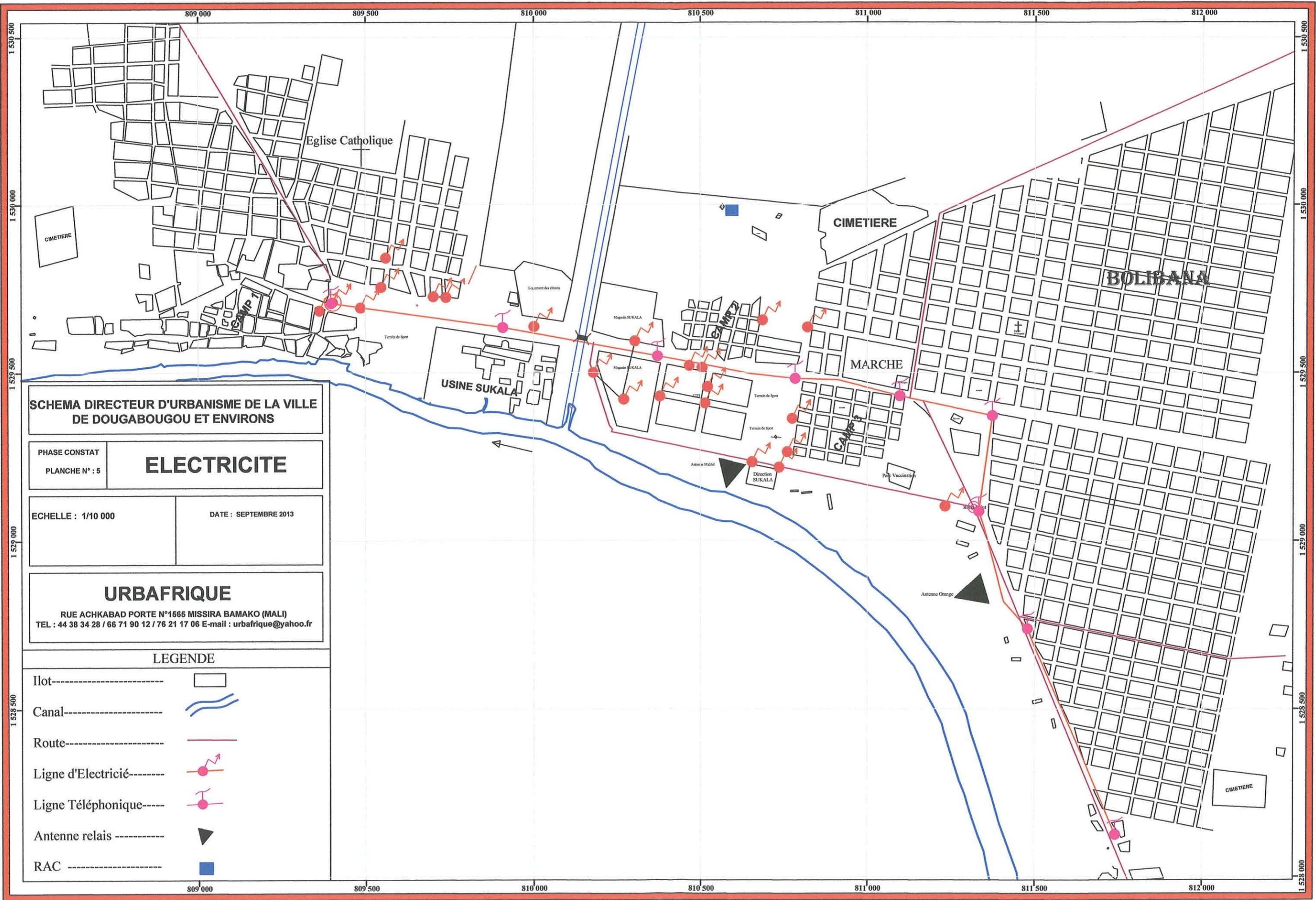
**URBAFRIQUE**

RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

LEGENDE

- Zone de PUS I
- Zone de PUS II

VILLAGE DE DOUGABOUGOU










**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

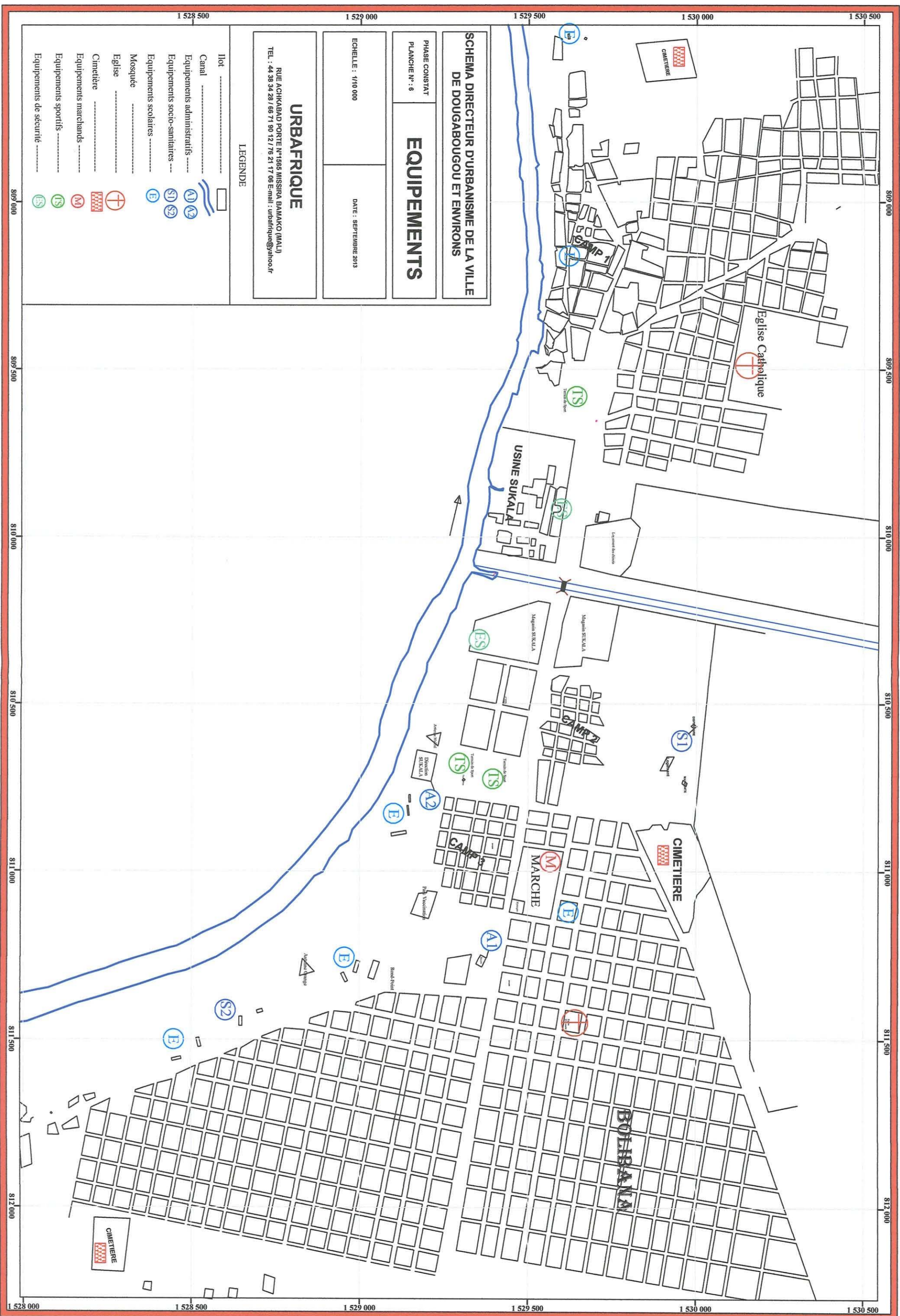
PHASE CONSTAT  
 PLANCHE N° : 5  
**ELECTRICITE**

ECHELLE : 1/10 000  
 DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1666 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Ilot----- 
- Canal----- 
- Route----- 
- Ligne d'Electricié----- 
- Ligne Téléphonique----- 
- Antenne relais ----- 
- RAC ----- 



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

**EQUIPEMENTS**

PHASE CONSTAT  
PLANCHE N° : 8

ECHELLE : 1/10 000

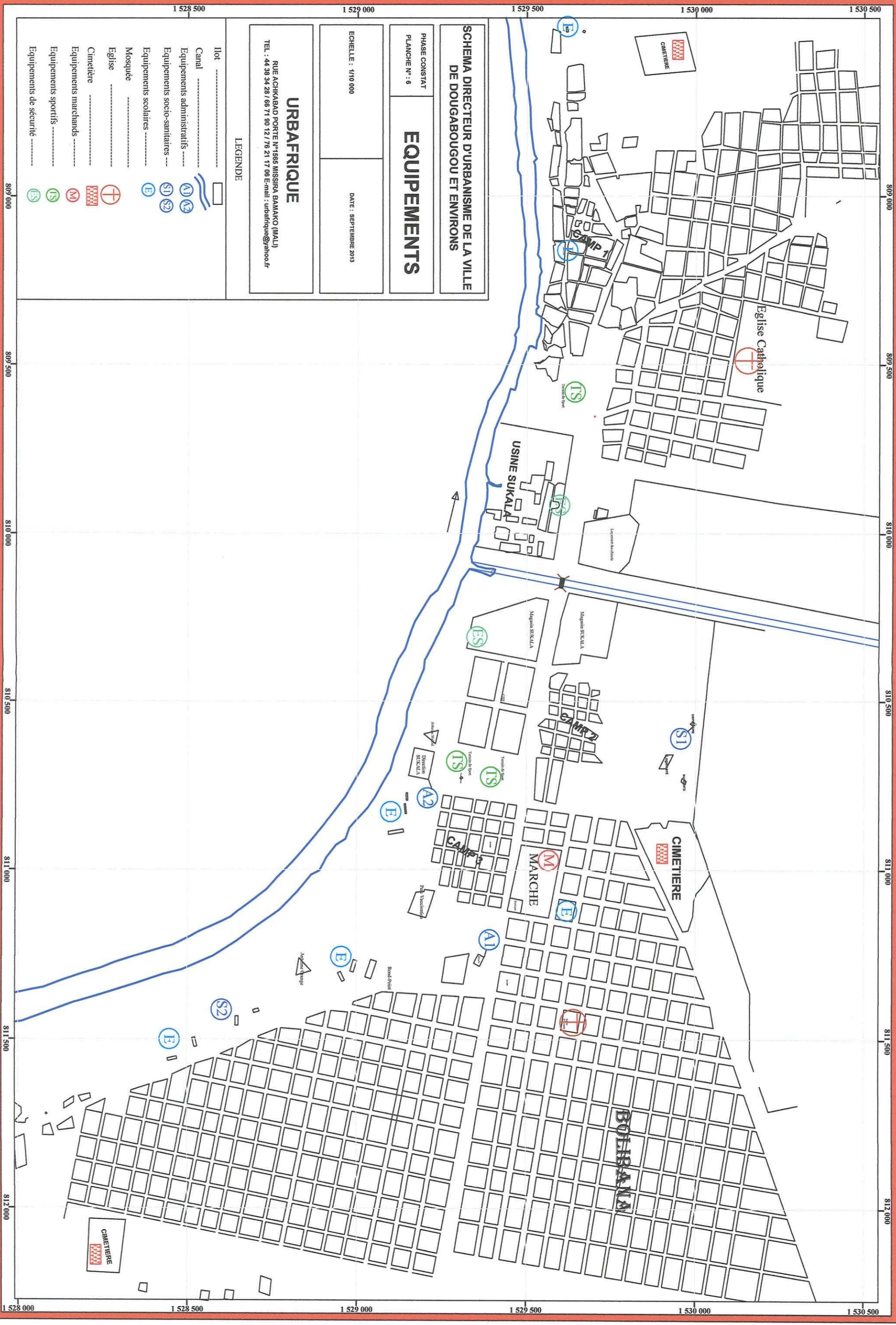
DATE : SEPTEMBRE 2013

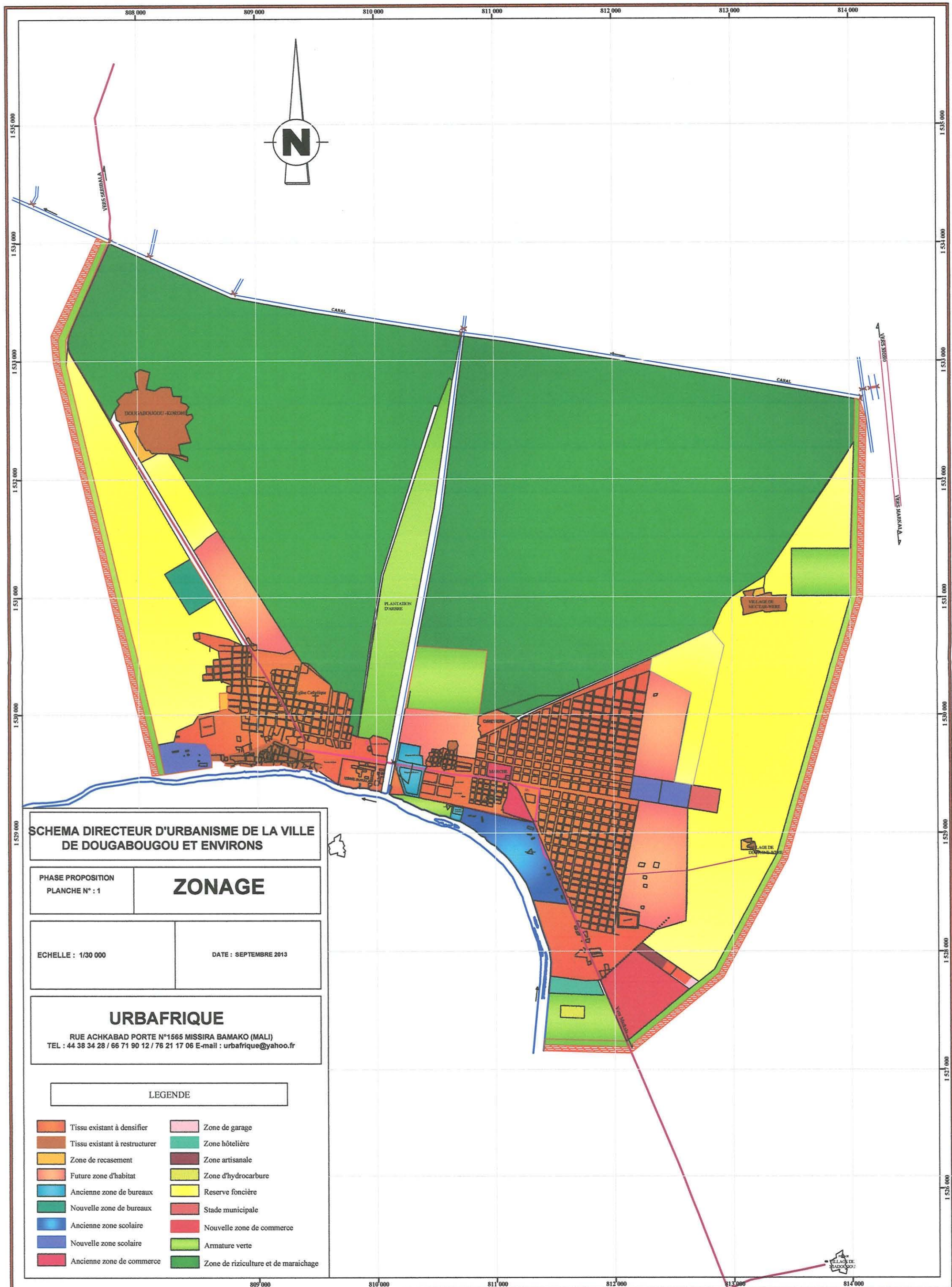
**URBAFRIQUE**

RUE ACHIKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 08 E-mail : urbafrisque@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Lot
- Canal
- Equipements administratifs
- Equipements socio-sanitaires
- Equipements scolaires
- Mosquée
- Eglise
- Cimetière
- Equipements marchands
- Equipements sportifs
- Equipements de sécurité





**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

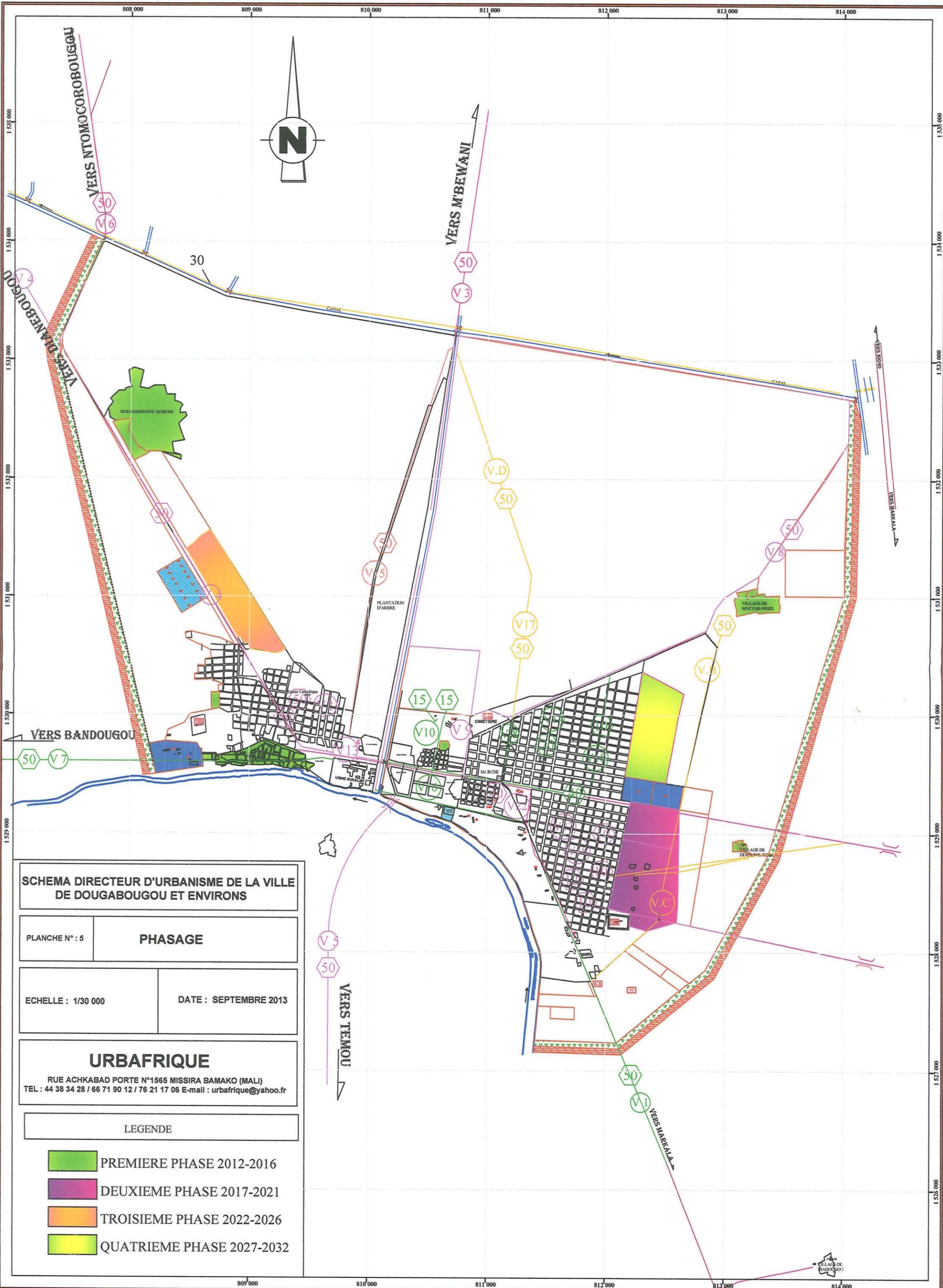
PHASE PROPOSITION  
 PLANCHE N° : 1  
**ZONAGE**

ECHELLE : 1/30 000  
 DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

Tissu existant à densifier	Zone de garage
Tissu existant à restructurer	Zone hôtelière
Zone de recasement	Zone artisanale
Future zone d'habitat	Zone d'hydrocarbure
Ancienne zone de bureaux	Reserve foncière
Nouvelle zone de bureaux	Stade municipale
Ancienne zone scolaire	Nouvelle zone de commerce
Nouvelle zone scolaire	Armature verte
Ancienne zone de commerce	Zone de riziculture et de maraichage



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

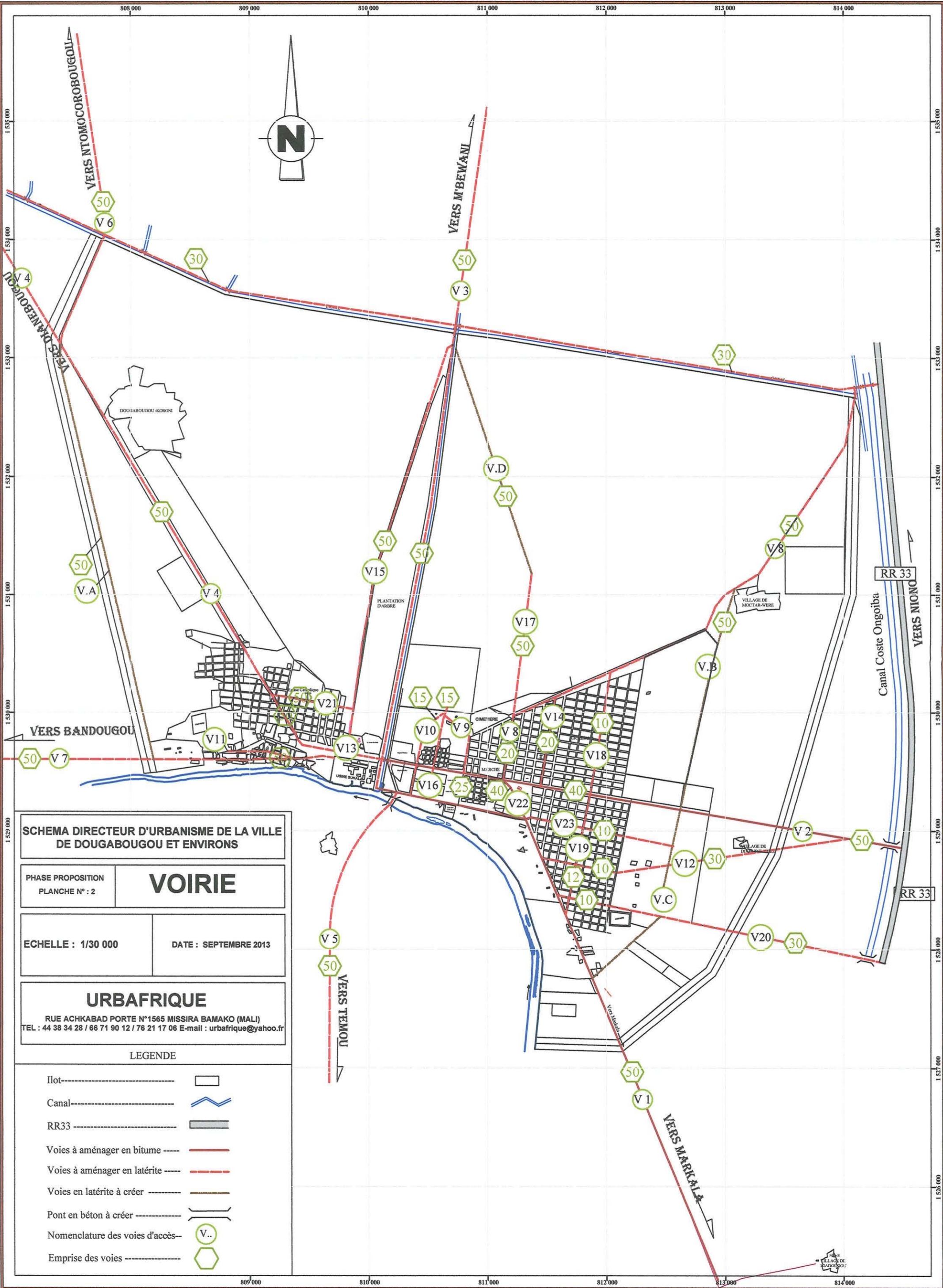
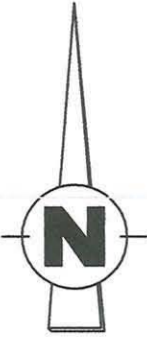
PLANCHE N° : 5      **PHASAGE**

ECHELLE : 1/30 000      DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

LEGENDE

	PREMIERE PHASE 2012-2016
	DEUXIEME PHASE 2017-2021
	TROISIEME PHASE 2022-2026
	QUATRIEME PHASE 2027-2032



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

PHASE PROPOSITION  
PLANCHE N° : 2

**VOIRIE**

ECHELLE : 1/30 000

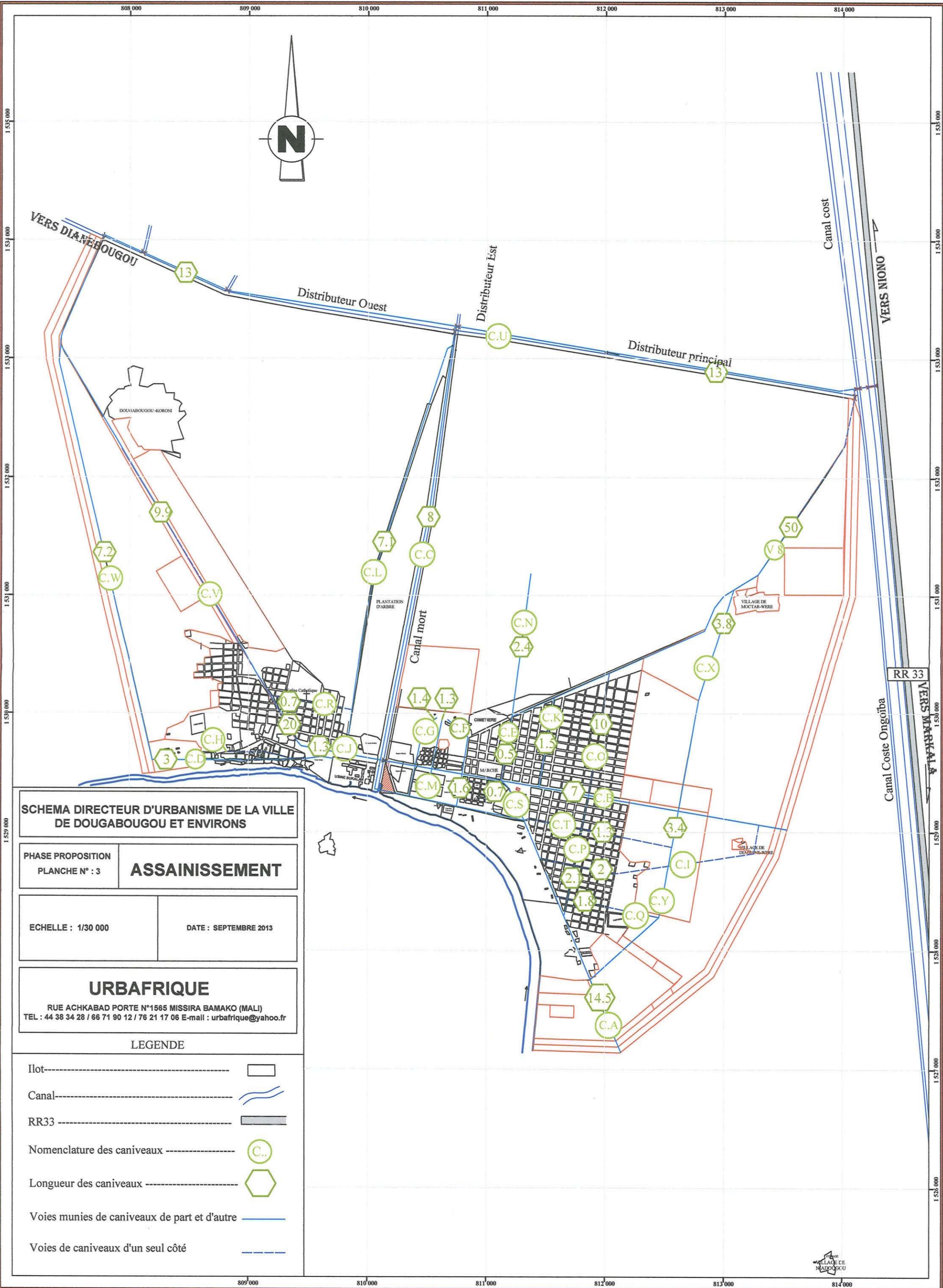
DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**

RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Ilot-----
- Canal-----
- RR33 -----
- Voies à aménager en bitume -----
- Voies à aménager en latérite -----
- Voies en latérite à créer -----
- Pont en béton à créer -----
- Nomenclature des voies d'accès-----
- Emprise des voies -----



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS**

PHASE PROPOSITION  
 PLANCHE N° : 3  
**ASSAINISSEMENT**

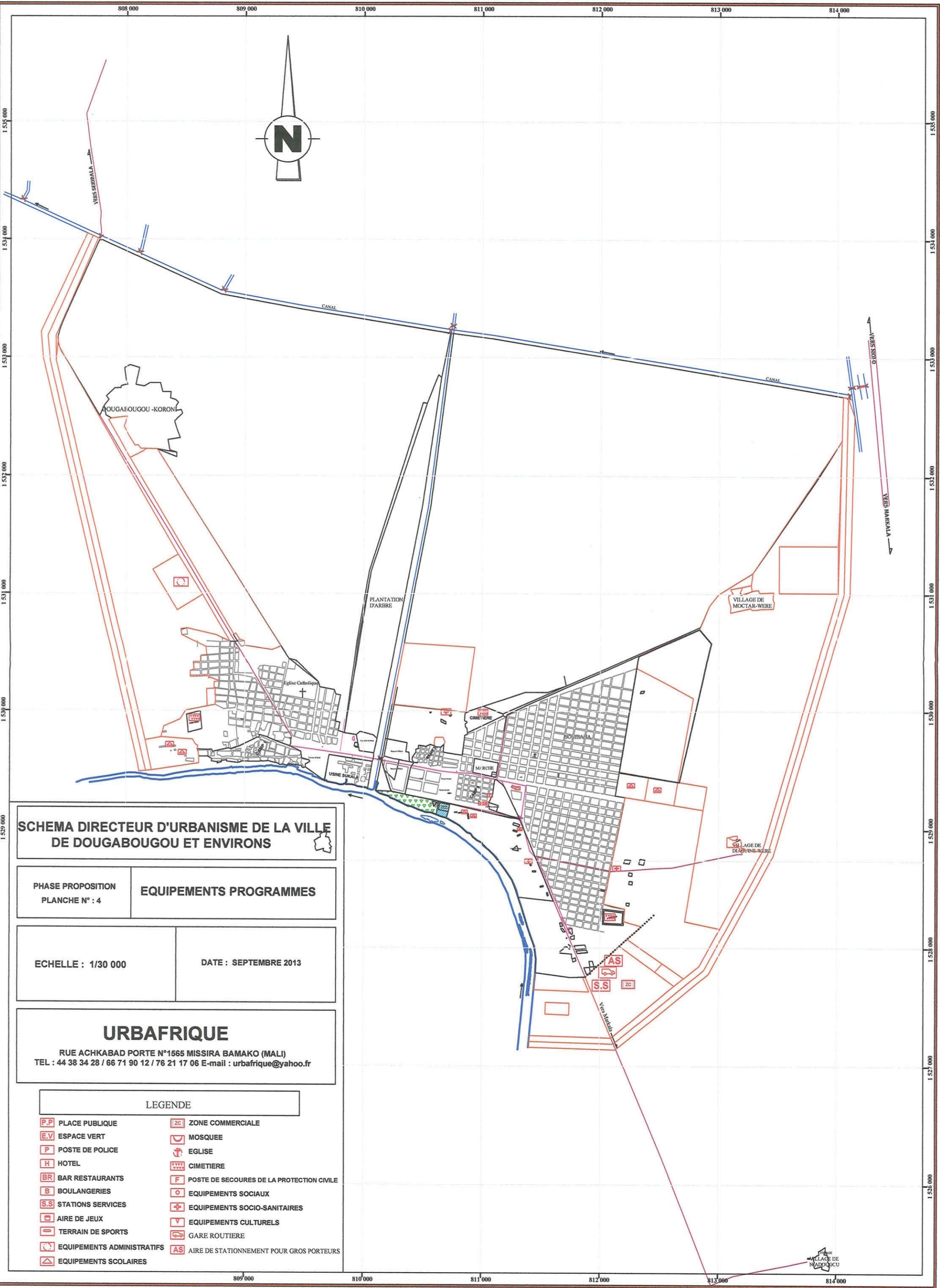
ECHELLE : 1/30 000  
 DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
 RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
 TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

**LEGENDE**

- Ilot -----
- Canal -----
- RR33 -----
- Nomenclature des caniveaux -----
- Longueur des caniveaux -----
- Voies munies de caniveaux de part et d'autre -----
- Voies de caniveaux d'un seul côté -----





### SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUGABOUGOU ET ENVIRONS

PHASE PROPOSITION  
PLANCHE N° : 4

EQUIPEMENTS PROGRAMMES

ECHELLE : 1/30 000

DATE : SEPTEMBRE 2013

**URBAFRIQUE**  
RUE ACHKABAD PORTE N°1565 MISSIRA BAMAKO (MALI)  
TEL : 44 38 34 28 / 66 71 90 12 / 76 21 17 06 E-mail : urbafrique@yahoo.fr

#### LEGENDE

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>P.P</b> PLACE PUBLIQUE            | <b>ZC</b> ZONE COMMERCIALE                         |
| <b>E.V</b> ESPACE VERT               | <b>M</b> MOSQUEE                                   |
| <b>P</b> POSTE DE POLICE             | <b>E</b> EGLISE                                    |
| <b>H</b> HOTEL                       | <b>C</b> CIMETIERE                                 |
| <b>BR</b> BAR RESTAURANTS            | <b>F</b> POSTE DE SECOURS DE LA PROTECTION CIVILE  |
| <b>B</b> BOULANGERIES                | <b>O</b> EQUIPEMENTS SOCIAUX                       |
| <b>S.S</b> STATIONS SERVICES         | <b>+</b> EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES              |
| <b>AJ</b> AIRE DE JEUX               | <b>V</b> EQUIPEMENTS CULTURELS                     |
| <b>T</b> TERRAIN DE SPORTS           | <b>G</b> GARE ROUTIERE                             |
| <b>EA</b> EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS | <b>AS</b> AIRE DE STATIONNEMENT POUR GROS PORTEURS |
| <b>ES</b> EQUIPEMENTS SCOLAIRES      |  |

